

**Agence France
Locale**

**Rapport semestriel
Pour la période du 1^{er}
janvier au 30 juin
2021**



Chiffres clés au 30 juin 2021 – IFRS

Encours de
crédit au bilan

**3 945 millions
d'euros**

Marge nette
d'intérêt

6 357 K euros

Charges
d'exploitation

6 167K euros

Dépôts en
banque centrale
et
établissements
de crédit

1 300 millions

Common
Equity Tier 1
ratio

17,66%

Résultat brut
d'exploitation

2 239K euros

Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL.....	7
I. Contexte de création et rappel de la structure du modèle	7
1. Une structuration robuste.....	7
2. Une politique de liquidité très conservatrice	9
3. Un modèle centré sur la relation client	9
4. Notation des obligations émises par l'AFL.....	9
II. Revue des activités sur le premier semestre 2021 et faits marquants.....	10
1. Evolution de la situation face à la crise sanitaire	10
2. Elargissement de la base actionnariale de l'AFL-ST	12
3. Modification de certaines règles applicables à l'Apport en Capital.....	12
4. RSE	14
5. Mise en place d'un accord d'intéressement.....	14
6. Points réglementaires.....	14
7. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux.....	15
i. Programme d'émission d'obligations de la Société.....	15
ii. Emissions obligataires dans le cadre du programme EMTN.....	15
iii. Emissions sur le marché monétaire dans le cadre du programme ECP (Euro Commercial Paper).....	16
8. Production de crédits.....	16
9. Adhésions	17
10. Gouvernance	18
III. Résultat de la période pour l'AFL	19
1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises	20
2. Comptes de l'AFL selon les normes IFRS	22
IV. Actif au 30 juin 2021 (normes IFRS).....	23
1. Crédits aux collectivités locales.....	24
2. La réserve de liquidité.....	25
3. Appels de marge et valorisation des swaps de couverture.....	27
V. Dettes et capital au 30 juin 2021 (normes IFRS).....	28
VI. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	29
1. Risques stratégiques.....	29
2. Risques financiers.....	33
3. Risques non financiers.....	38
VII. Ratios prudentiels et fonds propres	39
VIII. Perspectives pour l'exercice 2021 et événements survenus depuis la clôture du semestre	40

1.	Activités sur les marchés financiers au second semestre 2021.....	40
2.	Production de nouveaux crédits au second semestre 2021.....	40
	Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2021...	41
	COMPTES SEMESTRIELS.....	42
I.	Comptes semestriels établis selon les normes françaises.....	42
II.	Comptes semestriels établis selon les normes IFRS	59

LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST	Agence France Locale - Société Territoriale
ALM	Asset and Liability Management
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ASW	Asset Swap
BCE	Banque Centrale Européenne
CAF	Capacité d'autofinancement
CAR	Comité d'Audit et des Risques
CBPP	Covered Bond Purchase Programme - programme d'achat d'obligations sécurisées
CCI	Comité du Contrôle Interne
CET1	Common Equity Tier One - fonds propres de base de catégorie 1
CGI	Code Général des Impôts
CRG	Comité des Risques Globaux
CRU	Conseil de Résolution Unique
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks - Association européenne des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper
EMTN	Euro Medium Term Notes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPL	Etablissement public local
EPT	Etablissement public territorial
FRU	Fonds de résolution unique
FGDR	Fonds de garantie des Dépôts et de Résolution
GFP	Groupement à fiscalité propre
HQLA	High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité
IDA	Impôts différés d'actifs
IMR	Initial margin requirement - marge initiale requise
LCR	Liquidity Coverage Ratio - ratio de couverture de la liquidité
LFR	Loi de finance rectificative
LGFA	Local government funding agencies - Agences de financement des collectivités locales
MNI	Marge nette d'intérêt
MSE	Mécanisme de stabilité européen
NSFR	Net Stable Funding Ratio - taux net de financement stable
PEPP	Pandemic Emergency Purchase Programme - programme d'achats d'urgence face à la pandémie

OAT	Obligations Assimilables du Trésor
OFGL	Observatoire des finances et de la gestion publique locales
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation
RN	Résultat net
RRD	Recovery and Resolution Directive - Directive sur le recouvrement et la résolution
RWA	Risk Weighted Asset - actifs pondérés des risques
SaaS	Software as a Service - logiciel en tant que service
TCI	Taux de Cession Interne
TCN	Titres de créances négociables
TL-TRO	Targeted longer-term refinancing operations
VAN	Valeur Actuelle Nette

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

I. Contexte de création et rappel de la structure du modèle

Autorisée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires et créée le 22 octobre 2013, l'AFL a démarré ses activités opérationnelles en mars 2015, après avoir obtenu en janvier 2015, d'une part, un agrément d'établissement de crédit spécialisé de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et d'autre part, une notation par l'agence Moody's.

Le Groupe Agence France Locale (Groupe AFL) est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (AFL-ST, la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (AFL, la filiale établissement de crédit spécialisé). La combinaison de ces deux sociétés forme le Groupe Agence France Locale, dont la gouvernance à double niveau a pour objectif de séparer la gestion opérationnelle, qui est de la responsabilité de l'établissement de crédit spécialisé (AFL), de la représentation des actionnaires, le pilotage des garanties et la définition des orientations stratégiques, qui sont du ressort de la Société Territoriale (AFL-ST). Cette séparation des responsabilités permet de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient apparaître sous la forme d'intervention des collectivités membres dans les activités quotidiennes de gestion de l'AFL, de responsabiliser les parties prenantes dans le cadre de leurs missions et enfin de disposer de mécanismes adéquats de contrôle et de surveillance.

A ce titre, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a adopté la règle selon laquelle les administrateurs indépendants doivent être majoritaires au Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit. Ce faisant, les actionnaires acceptent et reconnaissent l'importance que des professionnels du monde bancaire et financier soient responsables de la surveillance de l'établissement de crédit.

Les principales missions de l'AFL-ST, maison-mère du groupe, sont les suivantes :

- La représentation des actionnaires ;
- Le pilotage du mécanisme de garantie ;
- La nomination des membres du Conseil de surveillance de l'établissement de crédit ;
- La fixation des grandes orientations stratégiques et le cadre d'appétit au risque ; et
- La promotion du modèle, conjointement avec l'AFL, auprès des collectivités locales en vue de l'augmentation du nombre de membres actionnaires.

Les principales missions de l'AFL, établissement de crédit détenu à plus de 99,99 % par l'AFL-ST, sont les suivantes :

- L'octroi de crédits exclusivement aux collectivités membres actionnaires ;
- La levée de fonds sur les marchés de capitaux ; et
- La gestion opérationnelle quotidienne des activités financières.

1. Une structuration robuste

L'AFL est un outil de financement des investissements des collectivités locales, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale (AFL-ST), son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%. A l'instar des agences de financement des collectivités locales d'Europe du Nord¹, établies depuis plusieurs décennies, mais également des agences néo-zélandaise ou japonaise, l'AFL a vocation à être un acteur pérenne du financement des investissements locaux. Tout en intégrant les contraintes propres au droit français, le modèle de l'AFL s'inspire fortement de ses homologues nordiques et plus spécifiquement des agences suédoise et finlandaise qui financent les collectivités locales

¹ Les agences de financement des collectivités territoriales présentes en Europe du Nord sont : Kommunekredit au Danemark créée en 1899, BNG et NWB aux Pays-Bas créées respectivement en 1914 et 1954, KBN en Norvège créée en 1926, Kommuninvest en Suède créée en 1986 et MuniFin en Finlande créée en 1989/1993.

de leurs pays respectifs depuis la fin des années 80. Ce modèle, qui repose sur la mutualisation des besoins des collectivités locales et sur leur qualité de crédit, permet par leur regroupement de disposer d'une taille suffisante pour emprunter sur les marchés de capitaux, notamment sous la forme d'émissions obligataires, afin d'octroyer des crédits simples à taux fixe ou à taux variable aux collectivités locales actionnaires.

L'optimisation du coût de financement sur les marchés de capitaux est le résultat de la grande qualité de crédit de l'AFL qui s'appuie sur des politiques financières prudentes, la qualité des actifs portés au bilan et un double mécanisme de garanties explicites, irrévocables et à première demande.

- D'une part, les « Garanties Membres » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettent d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie a vocation à être égal à la somme des encours des emprunts d'une durée supérieure à 364 jours contractés par chaque collectivité membre auprès de l'AFL. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer l'AFL-ST qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de la Société. Cette garantie est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues, tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit moyen long terme. Afin de disposer d'un niveau de liquidité adéquat, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, en conséquence de quoi, les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts en totalité par le mécanisme des Garanties Membres :
 - En tendance, environ 70% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont utilisés pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
 - Il en résulte que près de 30% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont conservés à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion, et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.
- D'autre part, la « Garantie ST » octroyée par l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL qui permet au(x) créancier(s) d'appeler directement en garantie l'AFL-ST. Le plafond de la « Garantie ST » est fixé par le Conseil d'Administration. Il a été rehaussé de 5 à 10 milliards d'euros par le Conseil d'administration du 28 septembre 2018. Il couvre l'intégralité des engagements de sa filiale, l'AFL, vis-à-vis de ses créanciers bénéficiaires. Au 30 juin 2021, le montant des titres garantis émis par l'AFL et correspondant aux émissions de dettes et aux transactions financières réalisées avec des contreparties, s'élève à 7,76 milliards d'euros.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties² de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du groupe, et/ou (ii) de pouvoir actionner la « Garantie ST », voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie ST » peut faire l'objet d'un appel, pour le compte des créanciers garantis, sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole conclu entre les deux sociétés. Ce mécanisme d'appel a notamment pour objectif de pouvoir mobiliser les garanties, au profit

² Les modèles de garanties sont accessibles sur le site internet de Groupe AFL : www.agence-France-locale.fr

des créanciers, en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

2. Une politique de liquidité très conservatrice

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité qui poursuit trois objectifs :

- La construction d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir l'ensemble de ses activités opérationnelles, et en particulier ses activités de prêts, pendant une période de douze mois ; celle-ci est pour une large part constituée d'actifs liquides et mobilisables pour le ratio réglementaire LCR (Liquidity Coverage Ratio).
- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette (comprenant des émissions publiques libellées en euro et négociées sur un marché réglementé, des émissions en devises, et des placements privés) mais aussi la diversité de la base d'investisseurs, tant par type que par zone géographique ;
- Dans le but de réduire son risque de prix de la liquidité, l'AFL assure un strict suivi des écarts de maturité. Elle s'est engagée à borner à une année et demie l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif jusqu'au 20 mars 2022, année de remboursement de sa première émission benchmark et à une année ensuite, en se gardant la possibilité de dépasser cette limite temporairement dans la limite de 18 mois en cas de production de crédits importante sur la fin d'année.

En ce qui concerne l'accès à la liquidité, on notera que l'AFL dispose d'une ligne de crédit auprès de la Banque de France, disponible à tout instant, par la mobilisation des créances sur les collectivités locales que l'AFL porte à son bilan, via le dispositif TRiCP (Traitement Informatique des Créances Privées) et correspondant à un montant de près de 70% de son encours de crédits.

3. Un modèle centré sur la relation client

Le Groupe AFL a été conçu pour servir au mieux ses clients, à 3 niveaux :

- En premier lieu, le statut d'emprunteur actionnaire, propre à l'AFL, permet à l'emprunteur de s'assurer que ses intérêts sont au cœur des objectifs du Groupe AFL, par sa position d'actionnaire de l'AFL-ST. En effet, il revient à l'AFL-ST d'impulser la stratégie du Groupe AFL, de défendre les intérêts de tous les emprunteurs et de mutualiser les intérêts de chacun au profit de toutes les collectivités locales.
- En second lieu, depuis sa création, l'AFL met en place des services en ligne qui combinent efficacité, sécurité et rapidité avec pour objectif de mieux répondre aux besoins de ses membres emprunteurs.
- Enfin, une équipe dédiée à la relation avec les collectivités locales permet de répondre aux attentes spécifiques de chacune des collectivités membres.

4. Notation des obligations émises par l'AFL

Après sa création et l'obtention de son agrément bancaire, l'AFL s'était vu attribuer le 29 janvier 2015, une notation à long terme Aa2 et une notation à court terme P-1 par l'agence de notation Moody's, soit un cran en dessous de celle de l'Etat Français, en reconnaissance de la solidité du modèle qu'elle incarne. A la suite de la baisse de la notation de l'Etat par Moody's le 18 septembre 2015, la notation à long terme de l'AFL a également été abaissée d'un cran à Aa3 avec une perspective stable.

Cette notation est restée depuis inchangée. La notation à court terme de l'AFL chez Moody's est P-1.

Depuis le 20 mai 2019, l'AFL fait également l'objet d'une notation à long terme AA-, perspective stable et d'une notation à court terme A-1+, perspective stable par l'agence de notation Standard & Poor's.

Le programme d'émissions obligataires de l'AFL est noté au même rang par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's.

II. Revue des activités sur le premier semestre 2021 et faits marquants

1. Evolution de la situation face à la crise sanitaire

Situation économique et de marchés

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays devenant pandémie en mars 2020. Des mesures sanitaires très importantes (fermetures de frontières, interdictions de voyager, mesures de confinement, restrictions d'activités...) ont été prises dans de nombreux pays pour lutter contre la propagation du virus.

Aujourd'hui, la pandémie n'est pas circonscrite. Au premier semestre de l'année 2021, le large déploiement de la vaccination dans les pays occidentaux principalement a permis de freiner son extension. Concomitamment a été constatée l'émergence de variants du virus dont la contagiosité est supérieure. De nouvelles mesures sanitaires ont été prononcées qui pèsent sur la reprise économique.

Les réponses à la crise ont été multiples, aussi bien au niveau national par l'intervention des gouvernements et des banques centrales, qu'au niveau international, par de nombreuses initiatives des grands bailleurs de fonds. En ce qui concerne l'Europe, les actions conjointes et multiples notamment de la Banque Centrale Européenne, mais aussi de la Commission et du Conseil ont été déterminantes pour restaurer la confiance des agents économiques, améliorer la liquidité sur les marchés et permettre le redémarrage des économies.

Ces mesures ont correctement adressé les effets immédiats de la crise : à aujourd'hui, la Commission Européenne a revu ses prévisions de croissance à la hausse, à +4,8% en 2021 et +4,5% en 2022 (vs +4,3% et +4,4% auparavant) suite au rebond plus fort qu'anticipé des économies européennes. L'institution estime ainsi à présent que la zone euro devrait retrouver le niveau de son PIB d'avant crise d'ici le T4-2021. Le gouvernement français a relevé de 5% à 6% sa prévision de croissance dans le cadre du budget 2021.

Les mesures de relance financées par les gouvernements ont pesé sur les finances publiques entraînant une hausse de l'endettement public. Le taux d'endettement de l'Allemagne à fin 2021 est anticipé à hauteur de 70% du PIB, celui de l'Italie à 156% et le taux d'endettement de la France s'élèverait à 117% selon la banque Natixis. Le différentiel d'endettement entre les pays du nord et les pays du sud de l'Europe s'est accru. Pour les pays du sud de l'Europe, les marges de manœuvre budgétaire sont devenues mécaniquement plus limitées.

La Réserve Fédérale américaine pourrait commencer à réduire les programmes d'achats de dettes avant la fin de l'année 2021 si les conditions de la reprise économique se poursuivent et notamment si la situation du marché du travail le permet. En zone euro, il est vraisemblable qu'il faudra attendre 2022 pour que la Banque Centrale Européenne s'engage dans une démarche similaire. L'abandon de ces régimes extraordinaires nécessiterait que les achats de dette publique soient sous un certain délai effectué par les agents privés.

Enfin, les tensions sur les chaînes de production, ainsi que la hausse des coûts salariaux et les problèmes de main d'œuvre apparus suite aux dérèglements de la production et des échanges, font réapparaître des tensions sur l'inflation. Si celles-ci ne se révélaient pas temporaires, des hausses de taux pourraient être envisagées par les banques centrales qui pourraient se répercuter sur les courbes. A long terme, l'inflation a pour effet mécanique de diminuer le poids réel des stocks de dettes ; néanmoins la situation actuelle de certains Etats, qui disposent de

marges de manœuvre budgétaires limitées, pourraient les mener à subir une hausse de la charge de leur dette.

Aujourd'hui, la crise sanitaire a eu un effet limité sur le marché du financement des collectivités locales françaises qui constitue le marché sur lequel l'AFL effectue l'ensemble de ses opérations de crédit.

- En 2021, la crise sanitaire a notamment entraîné le report de mars à juin 2021 des élections départementales et régionales. Elle a directement impacté les budgets locaux en 2020, dans des proportions toutefois globalement supportables comme le soulignent les rapport Cazeneuve et de la Cour des comptes. L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL) estime que "le coût net avant prise en compte des aides de l'État se monte à 5,1 Md€ en 2020, soit l'équivalent de 12% de l'épargne brute de l'année précédente et 20,5% de l'épargne nette" et souligne "des disparités entre niveaux de collectivités et entre collectivités elles-mêmes".
- Les conséquences sur l'investissement public local et le recours à l'emprunt par les collectivités locales sont encore entachées d'incertitudes et le plan de relance de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020 est en cours de déploiement. Le rôle des collectivités françaises dans le financement de l'investissement public dans un contexte de transition énergétique et leur rôle dans le plan de relance ne devraient toutefois pas mener à une baisse de l'investissement public. Les besoins de financements des budgets principaux des collectivités sont anticipés en hausse de 14,5% en 2021 par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL, Min. De l'intérieur). Les règles institutionnelles encadrant la gestion financière des collectivités (la « règle d'or ») limitent et continueront de limiter l'endettement du secteur public local qui s'élève à fin 2020 à 10% du PIB et devraient protéger la santé financière des collectivités locales sans que l'on puisse exclure toutefois que certaines collectivités ou catégories de collectivités directement exposées à la crise sanitaire rencontrent des difficultés.

Continuité des missions depuis le début de la crise sanitaire :

L'AFL a démontré que dans un contexte de crise, son modèle économique et opérationnel était parfaitement adapté pour poursuivre l'ensemble de ses missions et faire face aux besoins de ses emprunteurs. En effet l'AFL dispose d'une très grande résilience sur le plan de la liquidité et de la solvabilité qui s'appuie sur des politiques financières prudentes et une organisation qui nativement permet un fonctionnement intégralement à distance pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Organisation face à la crise sanitaire :

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, l'AFL a trouvé un mode d'organisation permettant de répondre aux exigences du gouvernement par la généralisation du télétravail pendant les périodes de confinement et l'ouverture de ses bureaux, avec toutes les mesures de protection sanitaire requises, pendant les périodes d'assouplissement, notamment pour ses collaborateurs souhaitant réintégrer les locaux.

L'AFL ayant fait à l'origine le choix stratégique d'une organisation de ses systèmes d'information en mode SaaS (logiciel en tant que service) et lors de son déménagement en 2020 d'une organisation de type Flex office, chaque collaborateur dispose depuis le 16 mars 2020, date de début de la première période de confinement, de la capacité à se connecter sans difficulté à l'ensemble de ses applications métiers. Il en résulte que la banque n'a pas eu à souffrir de dysfonctionnement significatif depuis cette date et aucune action particulière n'a dû être mise en place pendant les périodes de mise en télétravail de l'ensemble des collaborateurs.

Une cellule de crise assure l'organisation et le suivi du dispositif au fur et à mesure des événements et des instructions gouvernementales.

2. Elargissement de la base actionariale de l'AFL-ST

Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le périmètre des collectivités pouvant devenir actionnaires de l'AFL-ST a été élargi à tous les groupements des collectivités locales ainsi qu'aux établissements publics locaux. Jusqu'à cette date, les collectivités susceptibles d'adhérer à l'AFL-ST comprenaient les communes, départements, régions, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et établissements publics territoriaux (EPT). Cette évolution constitue une source de développement supplémentaire pour le Groupe depuis la publication du décret d'application du 11 mai 2020.

Par ailleurs, le décret n°2020-556 du 11 mai 2020 définit les critères d'éligibilité des nouveaux actionnaires de l'AFL-ST, avec des seuils qui s'appliquent à la situation financière et au niveau d'endettement de toute entité entrant au capital après sa publication.

L'Assemblée générale des actionnaires de l'AFL du 7 mai 2020 ainsi que celle de l'AFL-ST du 28 mai 2020 ont, dans un premier temps, modifié les statuts des deux sociétés pour intégrer les syndicats, acteurs majeurs de l'investissement public local, et ainsi permettre l'adhésion d'un nombre important de syndicats. Ainsi au 30 juin 2021, l'AFL-ST comptait parmi ses membres 13 syndicats.

L'Assemblée générale de l'AFL du 6 mai 2021 ainsi que celle de l'AFL-ST du 27 mai 2021 ont modifié les statuts des deux sociétés pour intégrer, au-delà des syndicats, au périmètre des nouvelles collectivités susceptibles d'adhérer au Groupe AFL, l'ensemble des entités autorisées aux termes de la loi, soit les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux conformément au texte de l'article L.1611-3-2 du code général des collectivités territoriales résultant de la loi du 27 décembre 2019 susvisée.

De la sorte, il appartiendra au Conseil d'administration de l'AFL-ST, sans avoir à saisir l'assemblée générale des actionnaires pour apporter des modifications successives aux statuts, de définir les conditions, modalités et temporalité de l'entrée progressive des nouvelles typologies d'adhérents.

L'Assemblée générale de l'AFL-ST du 27 mai 2021 a modifié corrélativement la définition des catégories de collectivités visées dans les dispositions statutaires portant sur les collèges électoraux. C'est ainsi que le Conseil d'administration sera amené à définir, notamment, la catégorie de rattachement de chaque groupe de collectivité nouvelle aux assemblées spéciales des actionnaires (collèges électoraux) appelées à désigner les membres du Conseil d'administration en fonction du type de collectivité à laquelle ils appartiennent, conformément aux règles statutaires.

Des travaux sont en cours au sein des équipes du Groupe AFL en vue de séquencer et préparer cet élargissement.

3. Modification de certaines règles applicables à l'Apport en Capital

Modification de la définition d'Endettement Total pris en compte pour le calcul de l'Apport en Capital Initial :

L'Assemblée générale de l'AFL-ST du 27 mai 2021 a modifié les statuts de la Société pour modifier la définition de l'Endettement Total pris en compte pour le calcul de l'Apport en Capital Initial, afin d'ajouter aux catégories de dette déjà exclues de ce calcul (a) les dettes relatives à des avances remboursables (actuellement comptabilisées en 1678), et (b) dans le

cas des offices publics de l'habitat, les dettes (actuellement comptabilisées en 1641) contractées auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Echelonnement du versement de l'Apport en Capital Initial à dix ans :

L'Assemblée générale de l'AFL-ST du 27 mai 2021 a modifié les statuts de la société pour autoriser la prolongation du versement de l'ACI sur une durée maximale portée de cinq à dix années comme suit :

Conformément au Pacte d'actionnaires, lors de leur adhésion au Groupe AFL, les nouveaux actionnaires s'engagent à souscrire à une ou plusieurs augmentations de capital pour un prix total de souscription égal à leur Apport en Capital Initial (ACI). Conformément aux statuts, le paiement des ACI peut en principe être échelonné, à la demande de la Collectivité, sur une durée maximale de trois (3) années civiles.

En vertu des dispositions statutaires, par exception, le Conseil d'Administration de la Société arrête, sur proposition du Directoire et avis du Conseil de Surveillance de l'AFL des montants d'ACI à partir desquels les Collectivités pourront demander un paiement étalé sur plus de trois années, à condition d'accepter l'application des coefficients *kn* et *kn'* correspondant pour le calcul de leur ACI, et dans la limite maximale portée de cinq à dix années civiles.

Modification de la valeur des indicateurs permettant de déterminer les montants du Premier Versement et de la Quote-Part annuelle de l'apport en capital initial (ACI) :

Le Conseil d'administration de l'AFL-ST réuni le 23 juin 2021, après avoir entendu l'avis favorable du Comité d'audit et des risques de l'AFL-ST et du Conseil de surveillance de l'AFL, a décidé de modifier la valeur des indicateurs visés à l'article 7.4.6 des statuts de l'AFL-ST comme suit :

Pour ce qui concerne le montant forfaitaire unique :

- Le montant forfaitaire unique applicable à l'ensemble des Membres acquittant un ACI égal ou supérieur à 12 M€ est réduit la première année d'un million et demi d'euros à un million d'euros ;
- Le montant forfaitaire unique applicable à l'ensemble des Membres acquittant un ACI inférieur à 12M€ est réduit la première année d'un million d'euros à 500.000 euros ;

Pour ce qui concerne « l'engagement de versement d'une quote-part annuelle (la **Quote-Part**) du solde de l'ACI global restant à payer (le **Solde**) dont le montant est déterminé chaque année de manière objective par la Société Territoriale en fonction du Volume d'emprunt réalisé par la Collectivité auprès de l'Agence France Locale », conformément aux statuts, la Quote-Part est égale au montant le plus élevé des indicateurs suivants dont les valeurs sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Directoire et avis du Conseil de Surveillance de l'AFL :

- Un pourcentage du Volume d'Emprunt (quel que soit le volume de l'ACI), inchangé à 3% ; et
- Une somme forfaitaire unique applicable à l'ensemble des membres acquittant un ACI égal ou supérieur à 12 M€, inchangée à cinq cent mille euros, et
- Une somme forfaitaire unique applicable à l'ensemble des membres acquittant un ACI inférieur à 12M€, portée de 250.000 euros à 125.000 euros.

Ces modifications seront applicables à toute entité délibérant en vue de souscrire à une augmentation de capital de l'AFL-ST après le 23 juin 2021.

4. RSE

Plusieurs décisions ont été prises par l'AFL au cours du premier semestre 2021 dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale et environnementale. En effet, le Directoire a validé un document de politique de refinancement responsable sur l'origine des fonds et un plan de mobilité employeur. Une Charte de déconnexion a également été mise en place.

La loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019, a rendu obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site, la mise en place d'un Plan Mobilité Employeur ou encore Plan de Déplacement Entreprise. Toutefois l'AFL qui emploie moins de 50 salariés, a souhaité adopter un tel plan dans une démarche volontaire de contribution au développement des mobilités douces pour ses collaborateurs dans le cadre de leurs déplacements tant professionnels que privés.

Financement de la transition écologique – Première étude AFL – INET

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'environnement, le 5 juin 2021, l'AFL a publié sa première étude sur le financement de la transition écologique dans les collectivités, réalisée par neuf élèves administrateurs territoriaux de l'INET de la promotion Abbé Pierre, avec le concours de l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE). Etude qualitative basée sur des témoignages et une analyse des dispositifs existants, elle vise à dresser un état des lieux des freins et des opportunités pour le financement de la transition écologique dans les territoires.

Dans la continuité de cette étude, l'AFL et l'association des petites villes de France (APVF) ont mené une étude sur le financement de la transition écologique dans les petites villes qui a été publiée au début du mois de juillet.

5. Mise en place d'un accord d'intéressement

L'AFL a mis en place un accord d'intéressement au profit de l'ensemble de ses salariés, approuvé par le Conseil de surveillance de la Société dans sa réunion du 29 mars 2021, pris après avis favorable du CNRGE du 22 mars 2021 et du CAR du 16 mars 2021 et ratifié à la majorité des 2/3 du personnel, selon procès-verbal du 11 mai 2021.

Le dispositif est accompagné des dispositifs d'épargne salariale sous-jacents, c'est-à-dire un plan d'épargne inter-entreprises (PEI) et un plan d'épargne retraite collectif inter-entreprises (PERECOI), gérés par la Société Générale.

L'ouverture de ces supports est prévue en 2022 pour accueillir les éventuelles primes d'intéressement qui seraient versées en 2022 au titre de l'exercice 2021.

6. Points réglementaires

Lors de sa séance du 11 mars 2021, le Collège de supervision de l'ACPR a reconnu à l'AFL le statut d'établissement de crédit public de développement, prévu par le paragraphe 2 de l'article 429bis du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 du Parlement européen et du Conseil. La reconnaissance de ce statut permet à l'AFL d'exclure du ratio de levier de l'établissement « les expositions résultant d'actifs qui constituent des créances sur des administrations centrales, régionales ou locales ou sur des entités du secteur public en lien avec des investissements publics et des prêts incitatifs ».

Le respect du ratio de levier étant apprécié, pour l'AFL, sur la base de la situation consolidée de l'AFL-ST, compagnie financière holding (le Groupe AFL), l'AFL-ST est autorisée à exclure

de la mesure de l'exposition totale au titre du ratio de levier les expositions résultantes de prêts octroyés aux collectivités locales.
L'exigence de ratio de levier s'élève à 3%.

7. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux

i. Programme d'émission d'obligations de la Société

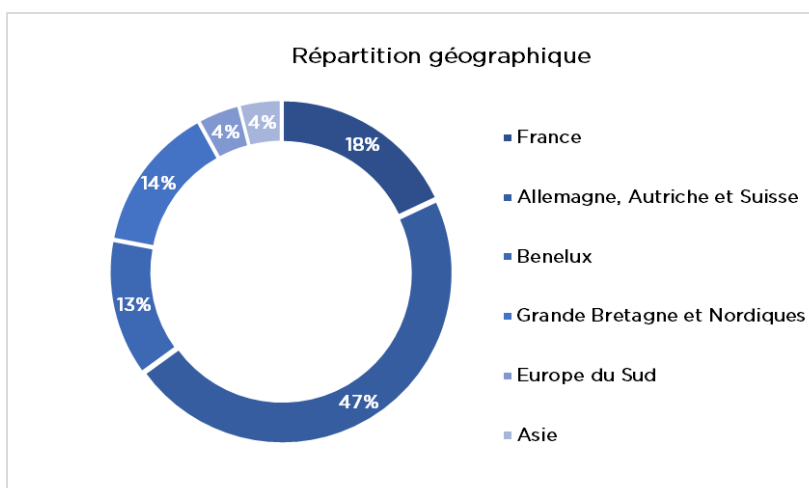
Le Conseil de surveillance du 14 décembre 2020 a autorisé la Société à poursuivre, pour l'exercice 2021, la mise en œuvre de son programme d'emprunt par de nouvelles émissions obligataires, dans la limite d'un volume maximal d'émissions moyen long terme sous programme EMTN s'élevant à 1,8 Milliard d'euros (contre 1,2 Milliard d'euros pour l'exercice 2020) dont 300 millions d'euros liés au préfinancement éventuel du programme d'emprunt pour 2022.

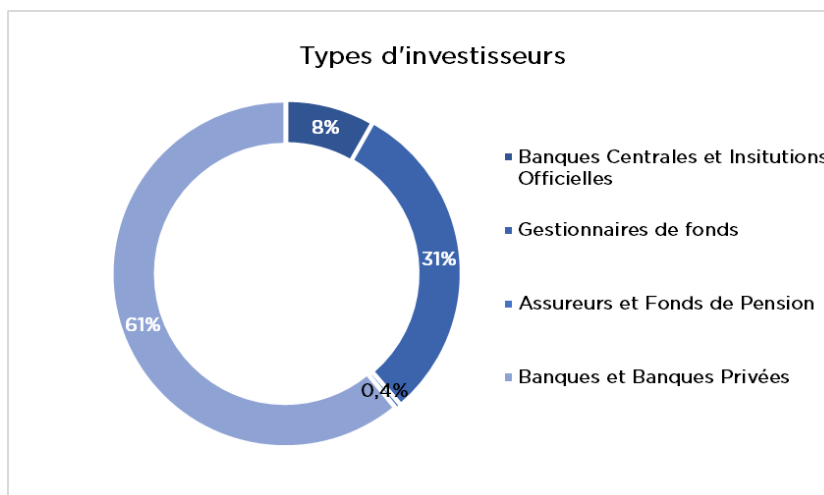
Le plafond du programme EMTN (montant maximal de l'encours) a lui-même été porté de 7 à 8 milliards d'Euros.

ii. Emissions obligataires dans le cadre du programme EMTN

Le 14 janvier 2021 l'AFL a effectué une nouvelle émission benchmark d'un montant de 500 millions d'euros de maturité 20 mars 2031 d'excellentes conditions. Cette septième émission benchmark, depuis la création de l'AFL, a rencontré un succès inédit avec une demande de plus de 2,2 milliards d'euros par près de 90 investisseurs. Le placement des titres a été réalisé avec une marge de 31 points de base contre la courbe des emprunts d'Etat (OAT).

La distribution géographique et par type d'investisseurs de cette émission figure dans les graphiques ci-dessous.





Cette émission a été abondée le 18 juin 2021 d'un montant de 250 millions d'euros à 23 points de base contre la courbe des OAT, portant ainsi la souche à un total de 750 millions d'euros. A cela s'ajoute l'exécution de plusieurs placements privés : un placement privé de 100 millions de dollars US, d'une maturité de 2 ans, deux placements privés libellés en dollars australiens de 50 millions à 10,5 ans et de 110 millions à 15 ans et un placement privé libellé en euros, de 20 millions et d'une maturité de 10,5 ans. Au total, au 30 juin 2021 l'AFL a levé 956 millions d'euros, réalisant ainsi 64% de son programme d'emprunt pour 2021 avec un *mix funding* permettant de combiner un bon adossement du bilan à des conditions compétitives. En effet, la marge moyenne pondérée des émissions effectuées au cours du premier semestre s'élève à 26,5 points de base contre la courbe des OAT.

iii. Emissions sur le marché monétaire dans le cadre du programme ECP (Euro Commercial Paper)

Au programme d'emprunt à moyen et long terme de l'AFL s'ajoute une autorisation de tirage de 500 millions d'euros pour les émissions de titres de créances dans le cadre du programme ECP pour l'exercice 2021 (contre 400 millions pour l'exercice précédent).

Dans le cadre de son programme d'émission de titres court terme (ECP) l'AFL a procédé à plusieurs émissions d'ECP au cours de la période à la fois en euro et en devises en vue d'optimiser la gestion de trésorerie de l'AFL.

Ces émissions ont été effectuées dans des conditions favorables à un taux inférieur au taux de dépôt de la BCE.

L'encours moyen d'ECP sur la période s'est élevé à 156 millions d'euros.

8. Production de crédits

En ce qui concerne la production de prêts à moyen et long terme pour 2021, l'AFL poursuit un objectif fixé à 1 milliard d'euros. Au 30 juin 2021, la production réalisée sur la période avec les collectivités membres s'élève à 289 millions d'euros, pour 103 contrats de crédit ayant une maturité moyenne de 21 années. A cela s'ajoute une production de 72,5 millions de crédits de trésorerie.

A la fin du semestre, l'encours sur la clientèle, exprimé sous le référentiel comptable français, s'élève à 3 868 millions d'euros de crédits mis à disposition et à 315 millions d'euros

d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements de 4 183 millions d'euros qui comprend également les crédits de trésorerie.

Quoique saisonnier et généralement concentré sur la deuxième partie de l'année, le recours à l'emprunt par les collectivités a été un peu plus dynamique, sur le premier semestre 2021, qu'il ne l'avait été au cours des années précédentes et ce en dépit de la poursuite de la crise sanitaire.

On soulignera le financement de 68 millions à 30 ans effectué au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets de la Région Sud et Ouest de la Réunion, suite à son adhésion au Groupe AFL lors de la vingt-huitième augmentation de capital réalisée le 23 mars 2021. Ces sommes contribuent au financement d'un projet de mise en place d'un outil de gestion multi-filières de traitement et de valorisation des déchets couvrant les besoins de plus de 60% de la population de La Réunion.

9. Adhésions

Au cours du premier semestre de l'exercice 2021, le Groupe AFL a clôturé deux opérations d'augmentation de capital, qui ont permis l'entrée au capital de l'AFL-ST de 42 collectivités nouvelles, portant le nombre total de collectivités actionnaires de la société-mère du Groupe à 453.

Parmi ces 42 nouvelles collectivités membres figurent 2 régions : la Région Grand Est, qui a rejoint le Groupe AFL lors de la vingt-huitième augmentation de capital clôturée le 23 mars 2021, et la Région Bourgogne-Franche-Comté, elle-même participante à la vingt-neuvième augmentation de capital clôturée le 24 juin 2021. Ces deux régions deviennent les troisième et quatrième régions métropolitaines, après les Pays de la Loire et l'Occitanie, à rejoindre le Groupe AFL, contribuant à renforcer la présence de ce dernier sur ces territoires.

En second lieu, sept syndicats ont rejoint le Groupe AFL au cours du premier semestre 2021. Outre Ileva, le Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Combloux-Domancy, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montigny-sur-Chiers et Villers-la-Chèvre, le SIVOM Saudrune Ariège Garonne, le Syndicat Mixte des Eaux Tarn et Girou et le Syndicat Mixte des Eaux Sommerviller Vitrimont sont désormais membres du Groupe AFL. Enfin, parmi les nouveaux membres figure le PETR du Segréen d'Anjou (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) qui est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale associés dans un périmètre territorial donné sous la forme d'un syndicat mixte. Enfin, on notera également l'adhésion au cours de la période d'un nouvel EPT, l'Établissement public territorial Grand Paris - Grand Est (EPT GPGE), portant le total des EPT membres du Groupe AFL à 6 sur un total de 12. Enfin 32 nouvelles communes ont également rejoint le Groupe AFL au cours de cette période dont la Ville d'Arras.

Au 30 juin 2021 le capital social de l'AFL-ST est porté à 199.685.000 € et celui de l'AFL à 190.450.000 €. A la même date, le capital promis atteint 233 millions d'euros pour un objectif de 230 millions d'euros dans le plan d'affaires pour 2021.

Le tableau ci-dessous présente un état de la répartition du capital et des pouvoirs de vote par catégorie de collectivités locales au 30 juin 2021 après la 29^{ème} augmentation de capital.

<i>Données en milliers d'euro</i>	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	5	49 422	24 634	12,34%
Département	11	33 908	30 071	15,06%
Commune	338	51 708	49 287	24,68%
EPCI	99	98 283	95 693	47,92%
<i>dont Métropole</i>	<i>12</i>	<i>68 315</i>	<i>68 315</i>	<i>34,21%</i>
<i>Etablissement Public Territorial</i>	<i>6</i>	<i>6 077</i>	<i>4 807</i>	<i>2,41%</i>
<i>Communauté Urbaine</i>	<i>5</i>	<i>3 546</i>	<i>3 494</i>	<i>1,75%</i>
<i>Communauté d'Agglomération</i>	<i>23</i>	<i>7 842</i>	<i>7 083</i>	<i>3,55%</i>
<i>Communauté de Communes</i>	<i>40</i>	<i>1 606</i>	<i>1 448</i>	<i>0,73%</i>
<i>Syndicat</i>	<i>13</i>	<i>1 0896</i>	<i>1 0546</i>	<i>5,28%</i>
TOTAL	453	233 316	1 99 685	1 00%

10. Gouvernance

▪ *Conseil de surveillance de l'AFL*

Lors de sa réunion en date du 4 février 2021 l'assemblée générale des actionnaires de l'AFL a ratifié la cooptation de Monsieur Sacha Briand en qualité de membre du Conseil de surveillance, et nommé Madame Sophie L'Hélias en qualité de membre du Conseil de surveillance. Un Conseil de surveillance tenu le même jour à l'issue de l'assemblée générale a nommé Madame Sophie L'Hélias en qualité de membre du Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise (CNRGE) de l'AFL.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, et Monsieur Daniel Lebègue et Monsieur Jacques Péliard (en raison de leur âge) et Madame Mélanie Lamant (pour raisons personnelles) ayant fait part de leur souhait de ne pas candidater au renouvellement de leurs fonctions au sein du Groupe AFL, l'assemblée générale des actionnaires de l'AFL réunie le 6 mai 2021 a :

- Renouvelé, pour la durée statutaire de quatre ans, les mandats des membres du Conseil de surveillance dont les mandats arrivaient alors à échéance : Monsieur Lars Andersson, Madame Victoire Aubry, Monsieur Sacha Briand, Monsieur François Drouin, Monsieur Nicolas Fourt, Monsieur Olivier Landel, Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot, et Madame Carol Sirou ; et
- Nommé deux nouveaux membres du Conseil de surveillance, pour la durée statutaire de quatre ans, nommément Madame Pia Imbs, et Madame Barbara Falk.

Le Conseil de surveillance de l'AFL, réuni le 6 mai 2021 à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, a désigné :

- **Pour ce qui concerne la présidence du Conseil :**
 - Monsieur Sacha Briand aux fonctions de Président du Conseil de surveillance,
 - Madame Pia Imbs aux fonctions de Vice-présidente du Conseil de surveillance.
- **Pour le Comité d'audit et des risques :**
 - Monsieur François Drouin, en qualité de membre et Président du Comité ;
 - Madame Victoire Aubry, en qualité de membre du Comité ;
 - Madame Carol Sirou, en qualité de membre du Comité ;
 - Monsieur Olivier Landel, en qualité de membre du Comité.
- **Pour le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise :**
 - Madame Sophie L'Hélias, en qualité de membre et Présidente du Comité,
 - Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot, en qualité de membre du Comité,
 - Monsieur Olivier Landel, en qualité de membre du Comité,

➤ Madame Carol Sirou, en qualité de membre du Comité.

- **Pour le Comité stratégique :**

- Monsieur Lars Andersson, en qualité de membre et Président du Comité,
- Madame Barbara Falk, en qualité de membre du Comité,
- Monsieur Olivier Landel, en qualité de membre du Comité,
- Monsieur Nicolas Fourt, en qualité de membre du Comité.

Avec ces changements, la composition du Conseil de surveillance de l'AFL s'établit comme suit :

	Indépendance ³	Comités spécialisés		
		Comité d'audit et risques	Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise	Comité stratégique
Monsieur Sacha Briand Président du Conseil				
Madame Pia Imbs Vice-présidente du Conseil				
Monsieur Lars Andersson	▲			■
Madame Victoire Aubry	▲	◇		
Monsieur François Drouin	▲	■		
Monsieur Nicolas Fourt	▲			◇
Madame Barbara Falk				◇
Monsieur Olivier Landel		◇	◇	◇
Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot			◇	
Madame Carol Sirou	▲	◇	◇	
Madame Sophie L'Hélias	▲		■	

■ Président du Comité

◇ Membres du Comité

III. Résultat de la période pour l'AFL

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

³ L'indépendance des membres du Conseil de surveillance est établie au regard des critères du Code Afep-Medef, tels que détaillés au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport annuel.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2021 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Le premier semestre 2021 marque une nouvelle progression du produit net bancaire qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 7 585K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 312K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 608K€, après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapporte à la gestion de la réserve de liquidité, à des plus-values de cessions de prêts de 1 381K€ nettes de la soulte de résiliation des swaps de couverture et des commissions, et à des dépréciations des titres de placement de -724K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2020 au terme duquel le PNB s'élevait à 6 413K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 6 221K€, à des plus-values sur cessions de titres de 83K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, à des revenus de commissions de 12K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 97K€.

Conformément au principe de prudence qui régit le référentiel des normes comptables françaises, des dépréciations sur les titres de placement ont été dotées au cours du premier semestre 2021 à hauteur de 724K€. Pour autant, ces provisions ne sont pas des indicateurs de risque de contrepartie avéré ; elles représentent seulement 0,07% des encours concernés.

- La marge d'intérêt de 6 312K€, réalisée au 30 juin 2021, a connu une évolution importante de sa composition avec l'arrivée des taux d'intérêt négatifs et notamment la baisse du taux Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grosse partie des expositions de l'AFL. Ainsi au cours du premier semestre, le rendement d'une partie des prêts est devenu négatif, en raison de la poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois en territoire négatif, conduisant à une contraction des revenus liés au portefeuille de crédits à 1 987K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 3 741K€ au 30 juin 2020. Toutefois cette contraction n'est qu'apparente car l'encours de crédit continue d'augmenter avec une marge de crédit constante contre le coût de la dette. En effet, cette contraction est à mettre en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan, qui sont swappées contre Euribor 3 mois et qui s'élèvent au 30 juin 2021 à 8 692K€ à comparer à 4 140K€ au 30 juin 2020, après prise en compte des intérêts sur les couvertures. La baisse des taux conduit à une inversion des flux, les charges devenant des produits et les produits des charges. En ce qui concerne les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, ils constituent une charge d'intérêts d'un montant de -4 370K€, à comparer au montant de -1 661K€ au 30 juin 2020. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite de la baisse du taux Euribor 3 mois en territoire négatif.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré un résultat de 2 027K€ sur les cessions de titres de placement et 1 417K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 600K€.

La rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire », qui représente un montant de 2 146K€, correspond à des plus-values de cessions de prêts. En effet, l'AFL a procédé au cours de l'exercice à la cession de quelques crédits à taux fixe qu'elle avait longtemps conservés dans un objectif de remplacement des fonds propres. Il faut déduire de ces plus-values le coût de la résiliation des swaps de couverture de ces prêts pour un montant de 597K€ et des commissions de cession d'un montant de 168K€. Au total ces opérations de cession ont généré un produit d'un montant net de 1 381K€.

Au 30 juin 2021, les charges générales d'exploitation, une fois retranchés les refacturations et transferts de charges administratives, ont représenté 5 801K€ contre 5 148K€ au 30 juin 2020. Elles comptent pour 2 761K€ de charges de personnel contre 2 486K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent et 3 040K€ pour les charges administratives après transferts et refacturation à la Société Territoriale contre 2 662K€ pour le premier semestre 2020. Cette progression des dépenses administratives trouve principalement son explication dans la hausse des redevances des systèmes d'information qui passent de 801K€ au 30 juin 2020 à 965K€ au 30 juin 2021 en raison de l'entrée en production du nouveau SI marché, et des impôts, taxes et contributions bancaires obligatoires qui passent de 530K€ au 30 juin 2020 à 604K€ au 30 juin 2021.

L'augmentation des transferts de charges administratives de 541K€ au 30 juin 2020 à 1 009K€ au 30 juin 2021 provient de l'augmentation des frais de notation des émissions de dettes en raison d'une progression du volume d'émissions effectuées au cours du premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020.

Le résultat au 30 juin 2021 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 366K€ sur la période contre 644K€ pour le premier semestre 2020. En effet, en 2020 l'AFL avait fini d'amortir la totalité des investissements réalisés à sa création, notamment dans les systèmes d'information et qui étaient nécessaires au démarrage de ses activités.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2021 s'établit à 1 418K€ à comparer à 621K€ pour le premier semestre 2020.

Après la prise en compte des plus-values de 8K€ liées à la cession de titres d'investissement qui étaient proches de leur maturité, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2021 fait ressortir un bénéfice de 1 427K€ contre 600K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Conformément aux pratiques de présentation des résultats des établissements financiers, la formation du résultat de l'exercice est présentée dans le paragraphe ci-dessous selon le référentiel IFRS.

La différence entre les deux référentiels français et IFRS porte principalement sur les actifs d'impôts différés non reconnus en normes françaises, sur la comptabilité de couverture, sur les retraitements afférents à la norme IFRS 16 sur les contrats de location, et sur la comptabilisation de dépréciations ex-ante du portefeuille de titres et de crédits.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

<i>En K€</i>	30-juin-21
Résultat net - normes françaises	1 426
<i>Retraitements IFRS</i>	
Annulation des dépréciations/reprises de dépréciations sociales des titres de placement	724
Provisions pour dépréciation IFRS 9	-273
Inefficacités de couverture des instruments financiers	44
Activation d'Impôts différés sur autres différences temporaires	-199
Autres retraitements	46
Résultat net normes IFRS	1 770

2. Comptes de l'AFL selon les normes IFRS

Le premier semestre 2021 marque une nouvelle progression du produit net bancaire qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 8 406K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 357K€, à des plus-values de cessions de titres du portefeuille à la juste valeur par capitaux propres de 608K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des plus-values de cessions de prêts de 1 381K€ nettes de la soulte de résiliation des swaps de couverture et des commissions, et à un résultat des réévaluations de couvertures positif de 44K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2020 au terme duquel le PNB s'élevait à 6 088K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 6 274K€, à des plus-values sur cessions de titres de 83K€, à des charges de commissions de 12K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 81K€.

La marge d'intérêt de 6 357K€, réalisée au 30 juin 2021, a connu une évolution importante de sa composition depuis l'arrivée des taux d'intérêt négatifs et notamment la baisse du taux Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grosse partie des expositions de l'AFL. Ainsi au cours du premier semestre, le rendement d'une partie des prêts est devenu négatif, en raison de la poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois en territoire négatif, conduisant à une contraction des revenus liés au portefeuille de crédits à 1 987K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 3 741K€ au 30 juin 2020. Toutefois cette contraction n'est qu'apparente car l'encours de crédit continue d'augmenter avec une marge de crédit constante contre le coût moyen de la dette. En effet, cette contraction est à mettre en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan swappées contre Euribor 3 mois, qui s'élèvent au 30 juin 2021 à 8 692K€ à comparer à 4 138K€ au 30 juin 2020, après prise en compte des intérêts sur les couvertures. La baisse des taux conduit ainsi à une inversion des flux, les charges devenant des produits et les produits des charges.

En ce qui concerne les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, ils constituent une charge d'intérêts d'un montant de -4 322K€, à comparer à -1 605K€ au 30 juin 2020. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite de la baisse du taux Euribor 3 mois.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 2 027K€ de résultat positif sur les cessions de titres à la juste valeur par capitaux propres et 1 417K€ de charges sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêt des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 600K€. A ce montant est venu s'ajouter 8k€ de plus-value de cessions sur titres au coût amorti.

La cession de prêts au cours de la période a également généré des plus-values d'un montant de 2 146K€ desquelles il faut déduire le coût de la résiliation des swaps de couverture pour un montant de 597K€ et des commissions de cession d'un montant de 168K€, soit au total un montant net de 1 381K€.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à -1 979k€. Il est constitué de deux éléments ; d'une part des charges de cessation des couvertures de taux d'intérêt liée aux cessions de titres et de crédits mentionnées précédemment pour -1 426K€ et -597K€ respectivement, soit un total de -2 023K€ et d'autre part d'un montant de 44K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, -230K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture et 274K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacité de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe ESTER, et d'autre part,

les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2021, les charges générales d'exploitation ont représenté 5 724K€ contre 4 918K€ au 30 juin 2020. Elles comptent pour 2 761K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 486K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 2 962K€, après transferts et refacturation à la Société Territoriale contre 2 432K€ au 30 juin 2020. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 2 882K€, contre 2 364K€ au 30 juin 2020. Cette hausse résulte en partie d'un rattrapage triennal de l'inflation sur les salaires fixes, du provisionnement du premier versement de l'intéressement, d'une hausse des charges informatiques et de la hausse des impôts et taxes qui passent de 530K€ au 30 juin 2020 à 604K€ au 30 juin 2021, essentiellement due à l'augmentation des contributions aux autorités de régulation.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2021 s'élèvent à 443K€ contre 871K€ au 30 juin 2020, soit une baisse de 428K€. En effet, en 2020 l'AFL avait fini d'amortir la totalité des dépenses d'investissement réalisées à sa création, notamment dans les systèmes d'information, et qui étaient nécessaires au démarrage de ses activités. Les dotations aux amortissements prennent en compte l'application de la norme IFRS 16 sur le bail commercial entre l'AFL et la Société Territoriale pour les bureaux du siège de l'AFL au 112 rue Garibaldi à Lyon.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2021 s'établit à 2 239K€ à comparer à 299K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex ante pour pertes attendues (*expected credit losses* - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 273k€ sur le premier semestre 2021 contre -453K€ au premier semestre 2020. Cette baisse des dotations provient pour l'essentiel de la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'un contexte de sortie de crise. Le stock des dépréciations s'établit à 1 049K€ au 30 juin 2021.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2021, s'établit à 1 967K€ à comparer à -155K€ au 30 juin 2020. Enfin après prise en compte des impôts différés sur les différences temporaires, le résultat net s'élève à 1 770K€ contre -24K€ au 30 juin 2020.

IV. Actif au 30 juin 2021 (normes IFRS)

Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, des appels de marge versés aux contreparties de swaps ainsi que de la juste valeur des instruments dérivés de couverture. Au 30 juin 2021, les actifs de l'AFL étaient constitués pour une part en constante progression de prêts aux collectivités locales membres. L'augmentation significative des dépôts effectués par l'AFL auprès de la Banque de France sont le résultat de plusieurs levées de fonds effectuées au cours de la période, en attente de décaissements à venir dans le cadre de la production de crédits et du préfinancement, conformément à la politique de liquidité de l'AFL, d'une tombée de dettes qui arrivera à échéance en mars 2022. Il en résulte que le pourcentage de la liquidité net des engagements de crédit non décaissés par rapport au total de bilan, s'élève à 30% au 30 juin 2021 contre 20% au 31 décembre 2020.

Extraits des principaux postes de l'actif (normes IFRS)

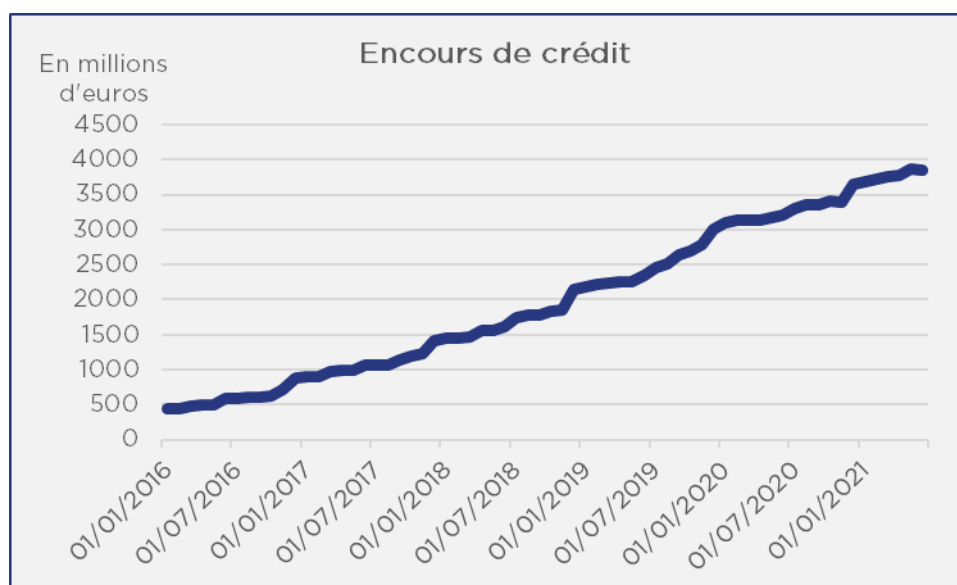
en milliers d'euros	30-juin-21	31-déc-20
Prêts et opérations avec la clientèle	3 945 227	3 858 260
Titres financiers à la juste valeur par capitaux propres	788 406	614 697
Actifs détenus au coût amorti	189 077	166 864
Prêts et créances sur les établissements de crédit	165 836	196 955
Appels de marge	54 296	49 954
Caisses, banques centrales	1 134 267	601 746
Instruments dérivés de couverture	166 550	211 916

1. Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires de la Société Territoriale. Au 30 juin 2021, le portefeuille de crédits inscrit à l'actif du bilan de l'AFL représente un encours de 3 945 millions d'euros contre 3 858 millions d'euros au 31 décembre 2020 après prise en compte, du fait de la comptabilité de couverture, des conséquences de la variation des taux d'intérêts (variation de la juste valeur de la composante taux couverte). Ce portefeuille doit être complété des crédits signés mais non décaissés et qui figurent au hors bilan, pour disposer d'une vue globale sur l'encours de crédit de l'AFL. Au 30 juin 2021, le montant des engagements de financement inscrit au hors bilan s'élève à 315 millions d'euros contre 399 millions d'euros au 31 décembre 2020. Il en résulte que la totalité des engagements de crédit aux collectivités locales portés par l'AFL s'élève à 4 260 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 4 257 millions d'euros au 31 décembre 2020.

L'évolution mensuelle de l'encours moyen du portefeuille de crédit à moyen et long terme, exprimé sur la base du capital restant dû, est présentée dans le graphique ci-dessous.

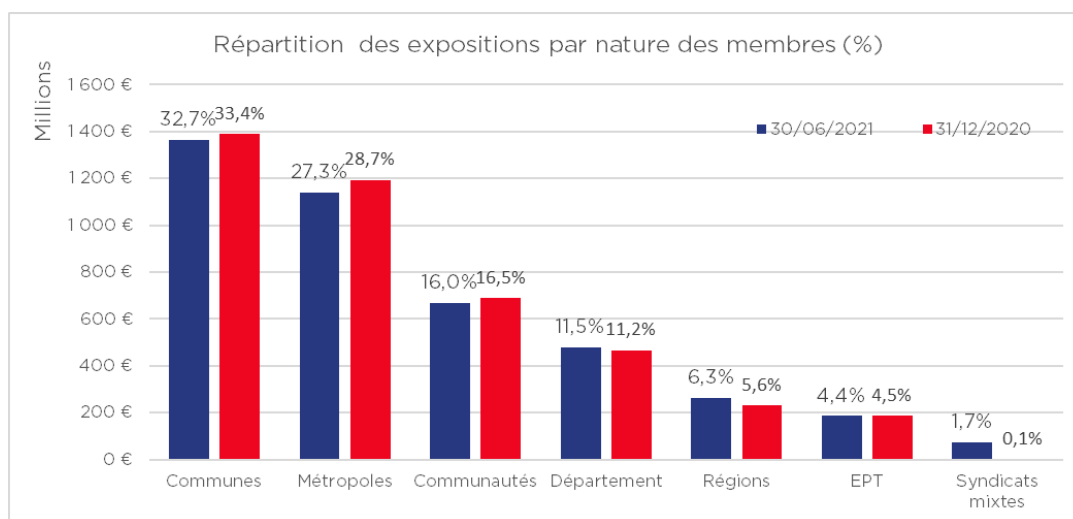
Evolution de l'encours de crédit



Au 30 juin 2021, le portefeuille de prêts est constitué à 76,1% d'expositions sur l'ensemble du bloc communal contre 78,6% au 31 décembre 2020. L'exposition sur les départements passe de 11,2% au 31 décembre 2020 à 11,5% au 30 juin 2021, et celle sur les régions de 5,6% au 31 décembre 2020 à 6,3% au 30 juin 2021. Enfin, celle sur les EPT est stable à 4,4% au 30 juin 2021 contre 4,5% au 31 décembre 2020 et les syndicats mixtes qui ont fait leur entrée comme

membres du Groupe AFL en 2020, représente 1,7% au 30 juin 2021 contre 0,1% contre 31 décembre 2020.

Répartition des expositions par type de collectivités locales



Parmi les autres caractéristiques du portefeuille de crédit, il est à noter la stabilité de la maturité résiduelle de l'encours de crédit qui s'élève à 15 années au 30 juin 2021.

2. La réserve de liquidité

Les autres actifs du bilan sont principalement constitués de la réserve de liquidité qui correspond à la partie des ressources non encore distribuées sous forme de crédits et conservées dans un objectif de liquidité de l'établissement de crédit, conformément aux obligations réglementaires, aux directives issues de la politique de liquidité de l'AFL et aux bonnes pratiques de gestion.

La réserve de liquidité de l'AFL vise principalement à assurer les besoins de trésorerie de l'établissement, générés par les activités de crédit, le service de la dette ainsi que les appels de marge auxquels l'AFL peut avoir à faire face, en raison de l'utilisation importante d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, conformément à ses politiques financières et à ses objectifs de gestion. Cette liquidité est investie avec pour objectif d'être mobilisable en toutes circonstances.

Au 30 juin 2021, les actifs composant la réserve de liquidité s'élèvent à 2 278 millions d'euros contre 1 580 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit un montant correspondant à plus de 12 mois de besoin de trésorerie. L'augmentation de la réserve de liquidité au cours du premier semestre 2021 provient, conformément à sa politique de liquidité, du pré financement 12 mois avant son échéance, le 20 mars 2022, de la première émission obligataire effectuée par l'AFL au démarrage de ses activités.

Cette réserve de liquidité se divise en 3 segments principaux :

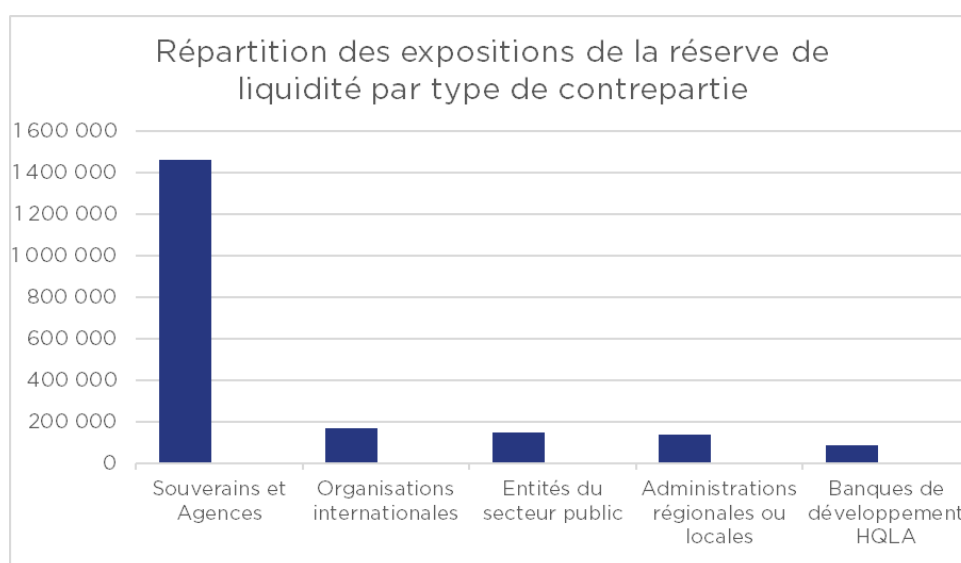
- Un segment investi sur des instruments à très court terme et principalement constitué de dépôts sur les comptes nostro et à la Banque de France pour un montant de 1 135 millions d'euros ;
- Des dépôts à terme à 1 mois pour un montant de 115 millions d'euros ; et

- Un segment constitué principalement mais pas exclusivement de titres bénéficiant du label HQLA⁴, en raison de leur qualité de notation et de leur degré élevé de liquidité, pour un montant de 977 millions d'euros.

Du fait des investissements réalisés dans le cadre de la réserve de liquidité, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des actifs qu'elle acquiert ou des expositions qu'elle prend. Ce risque de crédit est toutefois limité eu égard à la qualité des contreparties bénéficiant toutes des meilleurs niveaux de notation par les grandes agences de notation. Au 30 juin 2021, 81,6% de la réserve de liquidité était constituée d'actifs dits « HQLA » avec une forte dominante sur les émetteurs souverains et les agences publiques comme le montre le graphique ci-dessous. Les autres expositions représentaient principalement les comptes nostro ainsi que quelques expositions en titres sur le secteur bancaire. En effet, les titres acquis dans le cadre de la réserve de liquidité sont émis ou garantis par l'Etat français, ou des Etats de l'espace économique européen, ou encore des pays tiers bénéficiant d'une notation très élevée, ou encore d'institutions supranationales bénéficiant des plus hautes notations, ainsi que des titres émis par des établissements financiers, et ce dans une moindre proportion, dont certains garantis par des Etats européens.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie, par pays, par notation et par classe de risque.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie⁵

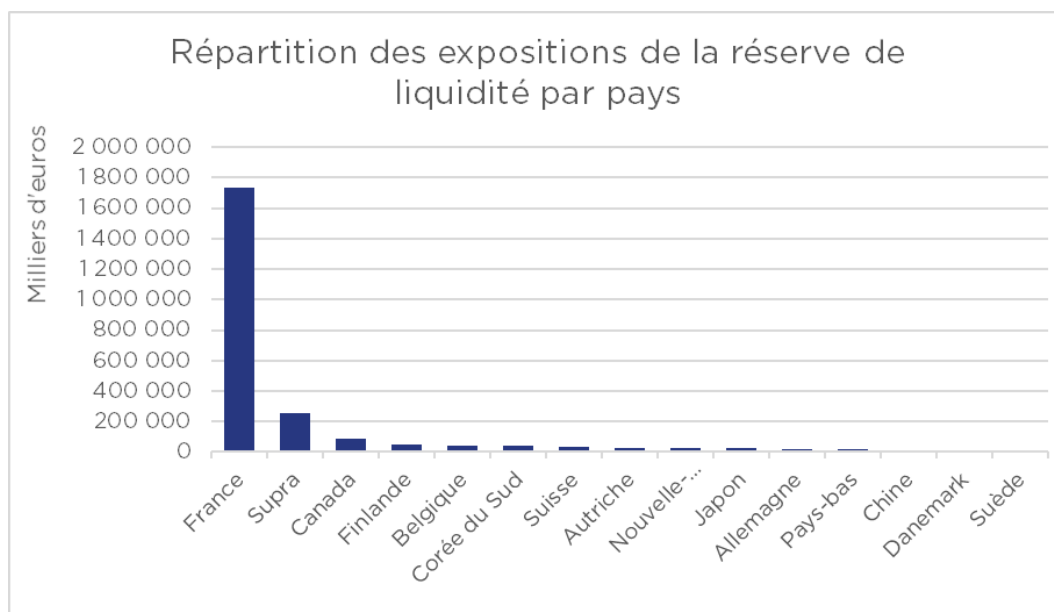


Comme le montre le graphique ci-dessous, les actifs composant la réserve de liquidité portent pour une part importante sur des émetteurs français mais aussi européens et internationaux pour une part plus limitée. Toutefois, la part de la France intègre les dépôts auprès de la Banque de France et les comptes nostro, ce qui augmente le poids de la France dans la répartition géographique de la réserve de liquidité.

⁴ High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité.

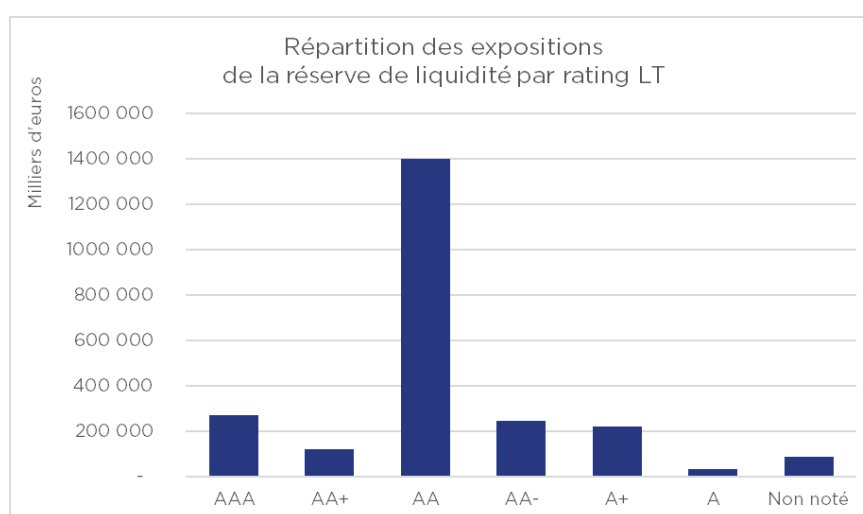
⁵ Les banques « promotionnelles » ou établissements de crédits publics de développement (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014), représentent une catégorie d'établissements financiers éligibles à la norme HQLA au regard de ses particularités.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par pays



La notation de l'ensemble des expositions que l'AFL porte dans sa réserve de liquidité reste très élevée, avec 85,5% notées AA- et plus.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par notation



3. Appels de marge et valorisation des swaps de couverture

Hors crédits aux collectivités locales et actifs de la réserve de liquidité, le solde des actifs financiers au bilan de l'AFL est constitué de la juste valeur positive des swaps de taux d'intérêt et de change et des appels de marge qui y sont associés, à la chambre de compensation LCH Clearnet pour l'essentiel, sachant que l'AFL compense la quasi-totalité de sa production de dérivés de taux d'intérêt, et aux banques contreparties de l'AFL pour une part très limitée. Ces appels de marge s'élèvent à 54,3 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 50 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ce montant doit être augmenté des dépôts de garantie (IMR) couverts en titres auprès de la chambre de compensation d'un montant de 58 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 58,8 millions d'euros au 31 décembre 2020. En dépit de l'augmentation de la taille

du bilan, ce montant reste stable. Son évolution est plutôt sensible à la baisse des taux et à l'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt compte tenu d'une position structurelle payeuse taux fixe, ainsi qu'à la hausse de l'euro contre les autres devises pour ce qui concerne les swaps de change. A la même date, les appels de marge reçus s'élevaient à 1,4 million d'euros contre 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, la juste valeur des swaps de couverture de l'AFL était répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	30-juin-21	
	valeur nominale	Valeur au marché
Swaps de taux d'intérêt	11 519 071	-54 079
<i>Swaps de devises</i>	473 143	-660
Total général	11 992 214	-54 739

▪ Titrisation

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

V. Dettes et capital au 30 juin 2021 (normes IFRS)

Outre les fonds propres, le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début des activités bancaires de l'AFL et non amorties dans l'intervalle. Le passif est également susceptible de compter des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL.

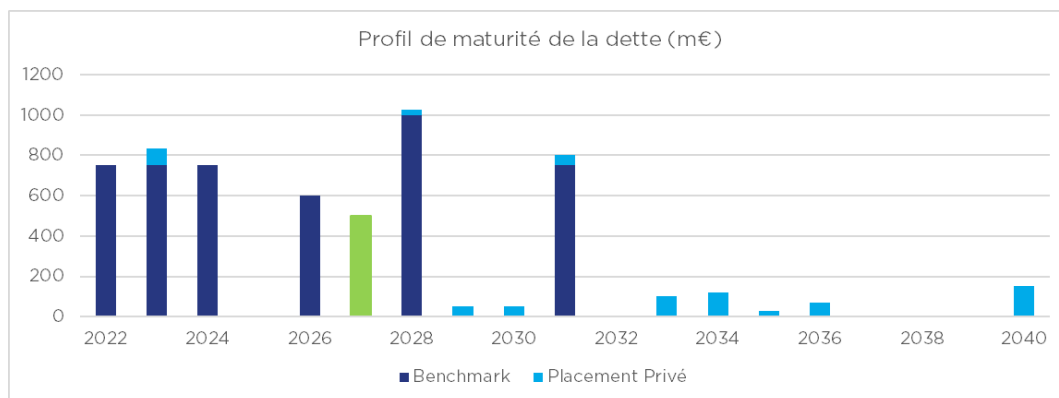
Au 30 juin 2021, l'encours de dettes de l'AFL est composé des émissions suivantes :

- Sept émissions publiques cotées à moyen et long terme et libellées en euros, pour un encours de 5,1 milliards d'euros ;
- Neuf placements privés libellés en euros pour un total de 450 millions d'euros ;
- Un placement privé libellé en dollars US d'un montant de 100 millions de USD ;
- Un placement privé libellé en couronnes suédoises d'un montant de 500 millions de SEK ; et
- Trois placements privés en dollars australiens d'un montant de 240 millions de AUD.

Au 30 juin 2021, l'encours de dettes à moyen et long terme a une durée de vie moyenne de 5,7 années.

A ces instruments de dette à moyen et long terme s'ajoutent des titres de créances à court terme libellés en euros et en dollars US pour un encours total de 149 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le profil de maturité de la dette obligataire émis par l'AFL est représenté dans le graphique ci-dessous.



La valeur comptable de ce portefeuille de dettes au 30 juin 2021 s'élève à 6 052 millions d'euros après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture. La valeur comptable du portefeuille de dettes au 31 décembre 2020 s'élevait à 5 296 millions d'euros. Cette progression reflète l'augmentation du bilan consécutive au développement des activités de l'AFL et répond à une stratégie prudente consistant à détenir à tout moment les ressources nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins opérationnels de l'AFL à 12 mois sans recours au marché.

Au terme des deux augmentations de capital effectuées suite à l'adhésion de 42 nouvelles collectivités locales auprès de l'AFL-ST au cours du premier semestre 2021, le montant du capital souscrit de l'AFL s'élève à 190 450 000 euros au 30 juin 2021 contre 168 400 000 euros au 31 décembre 2020. Après prise en compte du report à nouveau, les fonds propres représentent 173,7 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 149,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30-juin-21	31-déc-20
Dettes représentées par un titre	6 052 310	5 295 982
Capitaux propres	173 670	149 728

VI. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Cette section décrit les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations de l'AFL à la date du présent rapport, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives de l'AFL.

Les risques propres à l'activité sont présentés par principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 dont les dispositions relatives aux facteurs de risques sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019.

Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les facteurs de risque que l'AFL considère comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu. Les chiffres d'exposition présentés informent sur le degré d'exposition de l'AFL mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

1. Risques stratégiques

A. Les conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'AFL.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays devenant pandémie en mars 2020. Des mesures

sanitaires très importantes ont été prises dans de nombreux pays pour lutter contre la propagation du virus. Elles ont eu et continuent d'avoir des impacts importants, directs ou indirects, sur la situation économique globale et les marchés financiers.

Aujourd'hui, la pandémie n'est pas circonscrite. Au premier semestre de l'année 2021, le déploiement de la vaccination a permis de freiner son extension. Concomitamment a été constatée l'émergence de variants du virus dont la contagiosité est supérieure. De nouvelles mesures sanitaires ont été prononcées qui ont pesé sur la reprise économique et les marchés financiers.

Cette situation pourrait générer une pression sur le spread des souverains, dont sur celui de la France, auquel le spread de l'AFL est lié et ce pour plusieurs raisons

- Les mesures de relance financées par les gouvernements ont pesé sur les finances publiques entraînant une hausse de l'endettement public. Ces niveaux de dette fragilisent la situation financière des Etats.
- La sortie des programmes extraordinaires de rachat d'actifs par les banques centrales voudrait que les achats de dette publique soient, sous un certain délai, effectués par les agents privés.
- Même si sur le long terme l'inflation a pour effet mécanique de diminuer le poids réel des stocks de dettes, les tensions inflationnistes si elles devaient se concrétiser pourraient peser sur les équilibres budgétaires des Etats, en particulier sur ceux disposant de peu de marges de manœuvre budgétaire,

Aujourd'hui, la crise sanitaire a eu un effet limité sur le marché du financement des collectivités locales françaises qui constitue le marché sur lequel l'AFL effectue l'ensemble de ses opérations de crédit. Si la crise sanitaire devait durer, il ne peut être exclu que des impacts supplémentaires soient constatés.

- En 2021, la crise sanitaire a notamment entraîné le report de mars à juin 2021 des élections départementales et régionales. Elle a directement impacté les budgets locaux en 2020, toutefois dans des proportions globalement supportables.
- Les conséquences sur l'investissement public local et le recours à l'emprunt par les collectivités locales sont encore entachées d'incertitudes. Le rôle des collectivités dans le plan de relance ne devrait toutefois pas mener à une baisse de l'investissement public. Les règles institutionnelles encadrant la gestion financière des collectivités (la « règle d'or ») limitent et continueront de limiter l'endettement du secteur public local et devraient protéger la santé financière des collectivités locales sans que l'on puisse exclure toutefois que certaines collectivités ou catégories de collectivités directement exposées à la crise sanitaire rencontrent des difficultés.

Ce contexte a entraîné sur le premier semestre 2021 une augmentation du coût du risque de l'AFL, quoique limitée. Cette hausse reflète l'impact du provisionnement ex-ante pour pertes attendues sous IFRS 9 en lien avec la crise sanitaire. Le coût du risque s'établit à 273 092 euros sur le premier semestre 2021 pour un stock de provisions de 1 049K€ sur la totalité des encours et correspond à 1,6 point de base des expositions à comparer avec 1,4 point de base au 31 décembre 2020.

Dans la mesure où la pandémie n'est pas circonscrite, le niveau de provisionnement est susceptible d'augmenter dans le futur.

L'incertitude quant à la poursuite de la pandémie de la Covid-19 rend difficile la prévision des impacts qui pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'AFL. Les conséquences exactes sur l'AFL dépendront principalement de la solidité de la reprise économique et des mesures de soutien prises par les gouvernements et les banques centrales, et de la capacité d'adaptation des acteurs à la situation.

B. Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'AFL exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'AFL et sur ses résultats.

L'AFL, qui se finance sur les marchés financiers internationaux, serait fortement affectée par une détérioration significative des conditions de marché et de l'environnement économique, mondial, qui pourraient résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des taux d'intérêt ou des taux de change, d'un défaut souverain, de la dégradation de la notation de la France, dont dépend la notation des Collectivités Membres, à la fois Garants des emprunts de l'AFL sur les marchés financiers et contreparties de l'AFL dans le cadre des Crédits Moyen-Long Terme qui leurs sont octroyés, du Brexit, de pandémies ou de changements climatiques (se référer également au facteur de risque « A. Les conséquences économiques de la pandémie de la Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'AFL »).

L'exposition de l'AFL au secteur public local français la soumet en outre aux risques provenant de la situation sociale en France, qui peut peser sur le budget des collectivités, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des Collectivités, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des Collectivités et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'AFL.

Ces différents événements peuvent intervenir de manière brutale et pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable l'AFL et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

En outre, si l'un de ces événements devait conduire à l'abaissement de la notation de la France et/ou des Membres, cela pourrait conduire à la détérioration des conditions de financement de l'AFL et au renchérissement des crédits consentis aux Membres, aggravant ainsi l'impact de ces événements de manière significative sur l'activité de l'AFL, sa condition financière, les résultats de son activité et dégradant sa position concurrentielle.

Une détérioration de la confiance des marchés sur les obligations souveraines, publiques ou supranationales, pourrait par ailleurs générer des moins-values latentes dans le portefeuille de liquidité de l'AFL qui porte des expositions importantes sur le risque souverain.

C. L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'AFL et celle-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des collectivités. L'AFL exerce ces activités au bénéfice exclusif des collectivités membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification.

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, résultant notamment d'acteurs tels que le groupe LBP-SFIL-CAFFIL, la CDC, BEI, le groupe BPCE, pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'AFL soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits pour l'AFL soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'AFL.

Bien que la création de l'AFL procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de collectivités, le développement des activités de l'AFL dépend de l'intérêt du modèle déployé par l'AFL pour les collectivités. En 2020, l'AFL a représenté une part de marché estimée à près de 40% du besoin de financement de ses membres.

Le développement pourrait être affecté par la réticence des collectivités à adhérer à l'Agence France Locale, ce qui suppose que les collectivités deviennent actionnaires de l'AFL-ST, versent des apports en capital et se portent garantes au titre de la garantie membre, ou par les restrictions au recours à l'endettement dont elles pourraient faire l'objet.

Un manque d'intérêt des collectivités pourrait retarder l'acquisition par l'AFL des fonds propres nécessaires au développement de son activité, et en l'absence de versements d'ACI suffisants, compromettre sa pérennité.

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités membres ; elle ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification. Bien qu'à ce jour le nombre de collectivités adhérant au Groupe Agence France Locale progresse de manière constante, en cas de perte d'attractivité du marché du financement des collectivités, l'AFL ne pourra pas développer d'activité alternative, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité.

D. L'AFL est supervisée par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière.

L'AFL bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de AFL. Cet agrément soumet l'AFL à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels.

Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'AFL dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter négativement ses résultats.

La Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014, telle que modifiée (la « **RRD** »), et le règlement n°806/2014 du 15 juillet 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2019/877 du 20 mai 2019 relatif au mécanisme de résolution unique (le « **MRU** »), établissent un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui a pour but de permettre un large éventail d'actions pouvant être prises par les autorités de régulation compétentes en lien avec les établissements de crédit et les entreprises d'investissement qui sont considérées comme étant en risque de défaillance. L'objectif de la RRD est de doter les autorités de résolution, dont l'ACPR en France, d'instruments et de pouvoirs communs et efficaces pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire au minimum l'exposition des contribuables aux pertes. Les pouvoirs de résolution octroyés aux autorités par la RRD et le MRU sont divisés en trois catégories : (i) des pouvoirs visant à prendre des mesures préparatoires et à établir des plans destinés à réduire le risque de survenance de problèmes potentiels ; (ii) si des problèmes se font jour dans un établissement, des pouvoirs visant à stopper la détérioration de la situation, de manière à éviter l'insolvabilité ; et (iii) si l'insolvabilité d'un établissement est un sujet de préoccupation au regard de l'intérêt général, des pouvoirs de réorganisation ou de liquidation ordonnée tout en préservant les fonctions critiques et en limitant dans la mesure du possible l'exposition du contribuable aux pertes.

Le règlement MRU prévoit l'application de plusieurs instruments de résolution qui peuvent être utilisés séparément (sous réserve de la séparation des actifs qui ne peut être mise en œuvre qu'accompagnée d'un autre instrument de résolution) ou ensemble, si l'autorité de résolution considérait que (a) la défaillance de l'AFL ou du Groupe Agence France Locale est avérée ou prévisible, (b) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée ou une action de supervision empêcherait la défaillance dans un délai raisonnable et (c) une mesure de résolution est nécessaire dans l'intérêt du public.

L'article 22 du règlement MRU liste notamment les mécanismes de résolution suivants :

- Cession des activités - permet aux autorités de résolution de vendre à des conditions normales soit l'établissement lui-même, soit tout ou partie de son activité, sans le consentement des actionnaires et sans se plier aux exigences de procédure qui s'appliqueraient en temps normal ;

- Établissements-relais – permet aux autorités de résolution de transférer tout ou partie des activités de l'établissement à "l'établissement-relais" (une entité sous contrôle public) ;
- Séparation des actifs – permet aux autorités de résolution de transférer les actifs dépréciés ou toxiques dans une structure qui puisse en assurer la gestion et, à terme, l'assainissement ; et
- Renflouement interne (bail-in) – permet aux autorités de résolution de déprécier certaines dettes subordonnées et non subordonnées (y compris le principal et les intérêts des Titres) d'un établissement défaillant et/ou de les convertir en titres de capital, ces derniers pouvant ensuite faire également l'objet d'autres mesures de réduction ou dépréciation. L'autorité de résolution doit appliquer les pouvoirs de dépréciation et de conversion en premier aux instruments de fonds propres de base de catégorie 1, ensuite aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et enfin aux instruments de fonds propres de catégorie 2 et autres créances subordonnées dans la mesure nécessaire. Si, et seulement si, la réduction totale ainsi opérée est inférieure à la somme recherchée, l'autorité de résolution, réduira dans la proportion nécessaire les dettes non subordonnées de l'établissement (y compris le principal et les intérêts des Titres).

Le niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles de chaque établissement de crédit est déterminé par le collège de résolution notamment sur la base des critères suivants : la nécessité que les mesures de résolution prises permettent de satisfaire pleinement aux objectifs de la résolution ; la nécessité, le cas échéant, que l'établissement de crédit possède un montant suffisant d'engagements éligibles afin d'être certain que les pertes puissent être absorbées et que l'exigence de fonds propres de base de l'établissement de crédit objet d'une procédure de résolution puisse être portée au niveau nécessaire pour que celui-ci puisse continuer à remplir les conditions de son agrément et à exercer les activités pour lesquelles il a été agréé et pour que la confiance des marchés en cet établissement de crédit reste suffisante ; la taille, le modèle d'entreprise, le modèle de financement et le profil de risque de l'établissement de crédit ; les effets négatifs sur la stabilité financière de la défaillance de l'établissement de crédit en cause, en raison notamment de l'effet de contagion résultant de son interconnexion avec d'autres établissements ou avec le reste du système financier.

Le plan de résolution de l'AFL prévoyant qu'une procédure de liquidation est réalisable et crédible, en cas de défaillance prévisible ou avérée de l'AFL, l'exigence de MREL à respecter est égale au montant d'absorption des pertes : l'AFL doit respecter à tout moment un ratio de fonds propres et d'engagements éligibles (le MREL) de 11,75% prévus dans la RRD, transposée en droit français par l'ordonnance n°2015-1024 du 20 août 2015 entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Les pouvoirs conférés aux autorités de résolution, ou le non-respect par l'AFL des exigences au titre du MREL, pourraient avoir une influence sur la manière dont il est géré ainsi que sur sa situation financière et son plan d'affaires.

Le non-respect des exigences réglementaires pourrait aussi obliger l'AFL à mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de rétablissement voire entraîner la révocation de l'agrément de l'AFL et compromettre la pérennité de l'existence de l'AFL.

2. Risques financiers

A. L'AFL est exposée au risque de liquidité dans ses trois dimensions :

- Le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.

Au 30 juin 2021, l'écart de DVM entre les actifs et les passifs de l'AFL est de -0,08 année et le ratio NSFR s'élève à 210,5%.

- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'AFL d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement

Au 30 juin 2021, AFL dispose d'une réserve de liquidité de 2 278 millions d'euros lui permettant de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie⁶. Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 812%.

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'AFL d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.

Au 30 juin 2021, sur le seul portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont la valeur nette au bilan s'élevait à 788 millions d'euros, l'impact des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élevait à -67K€.

L'AFL dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de près de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme. Néanmoins, si l'AFL subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer aux facteurs de risque A et B ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'AFL (se référer au facteur de risque C ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'AFL affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière.

B. La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'AFL.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'AFL de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'AFL conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'AFL consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'AFL, des prêts octroyés par l'AFL et des titres détenus dans la réserve de liquidité pour les transformer instruments à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place protège l'AFL contre une hausse uniforme de la courbe des taux et génère un risque de liquidité - fonction de l'évolution des taux - du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 30 juin 2021, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 12,0 milliards d'euros. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre des dérivés de taux, s'élève à 54,7 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d'intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'AFL en prêts à taux fixes octroyés aux

⁶ Estimé par l'AFL sur la base du scénario central du plan d'affaires

collectivités ou (ii) de certaines positions de court terme et (iii) de l'écart d'indexation entre certains éléments d'actifs – en particulier les dépôts de l'AFL à la Banque de France rémunérés au jour et le jour et qui s'élèvent au 30 juin 2021 à 1 134 millions d'euros - et le passif de la banque.

En conséquence, une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats futurs et sur la valeur actuelle nette de l'AFL.

Au 30 juin 2021, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'AFL s'élève à +2,3% sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et 4,6% sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	Limite
Sc. +100bp	2,3%	0,4%	-3,2%	-3,8%	-3,7%	±15%
Sc. -100bp	-2,4%	-0,3%	4,0%	4,6%	4,4%	±15%
Sc. -100bp (floor)	-0,1%	0,0%	2,0%	2,4%	2,3%	±15%
Sc. +200bp	4,6%	1,0%	-5,8%	-7,1%	-6,7%	±15%
Sc. -200bp	-4,9%	-0,3%	8,9%	10,0%	9,7%	±15%
Sc. -200bp (floor)	-0,1%	0,0%	2,0%	2,6%	2,5%	±15%

A compter de 2019, l'AFL a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 30 juin 2021, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Limite
Hausse parallèle + 200 bps	4,6%	1,0%	-5,8%	-5,7%	±15%
Baisse parallèle -200 bps	-4,9%	-0,3%	8,9%	8,6%	±15%
Hausse des taux courts	5,3%	3,0%	2,4%	-8,4%	±15%
Baisse des taux courts	-5,5%	-3,1%	-2,5%	9,0%	±15%
Pentification	-3,4%	-2,7%	-5,4%	-8,2%	±15%
Aplatissement	4,2%	3,0%	4,8%	8,9%	±15%

Au cours du premier semestre 2021, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'AFL aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l'AFL de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'AFL conclut des contrats de couverture. La politique de l'AFL vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les actifs et les passifs libellés

dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 30 juin 2021, l'encours notionnel des swaps de devises s'élève à 473 millions d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensible à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge reçus nets des appels de marge versés, au titre de ces instruments de couverture est de 660K€ au 30 juin 2021.

C. L'AFL est exposée au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties.

Le risque de crédit de ses emprunteurs

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités actionnaires de la société-mère de l'AFL et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs crédits moyen-long terme respectifs (les collectivités membres). Au 30 juin 2021, la totalité des engagements de crédit aux collectivités portés par l'AFL s'élève à 4 248 millions d'euros.

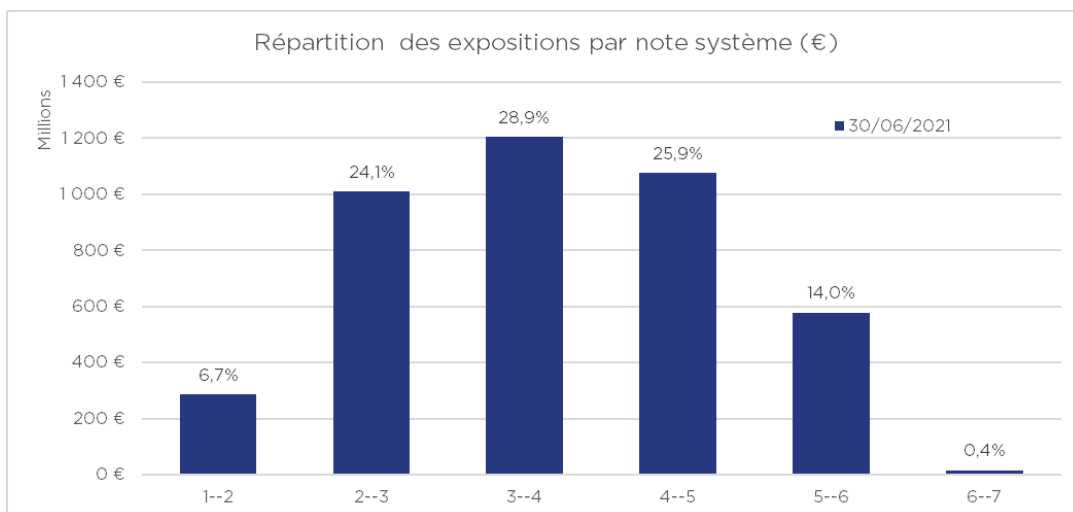
Les collectivités membres sont, conformément à la Loi Engagement et Proximité, toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux.

L'obtention de la qualité de membre repose sur la nécessité de disposer pour la collectivité d'une note supérieure à 6 en application de la méthodologie de notation adoptée par le Conseil d'administration de l'AFL-ST, sur proposition du Directoire et avis du Conseil de surveillance de l'AFL basée sur trois critères : (i) la solvabilité, (ii) les marges de manœuvre budgétaires et (iii) le poids de l'endettement de la collectivité concernée, ces trois critères étant pondérés en fonction de leur importance.

Depuis le 12 mai 2020, date de parution du décret d'application n°2020-556, les collectivités souhaitant devenir membres doivent en outre satisfaire des conditions de seuils lors de leur adhésion. Elles doivent disposer d'une capacité de désendettement, définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé et exprimée en nombre d'années, constatée lors du pénultième exercice, inférieure à (i) douze années sur la moyenne des trois dernières années pour les communes, la Ville de Paris, les groupements et établissements publics locaux, (ii) dix années sur la moyenne des trois dernières années pour les départements et la métropole de Lyon et (iii) neuf années sur la moyenne des trois dernières années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. Lorsque la capacité de désendettement est supérieure aux seuils fixés, les collectivités peuvent néanmoins adhérer si la marge d'autofinancement courant, calculée sur la moyenne des trois dernières années et constatée lors du pénultième exercice, est inférieure à 100%.

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux collectivités locales de l'AFL fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 30 juin 2021, ce portefeuille est à plus de 30% exposé sur des collectivités locales de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 15,9% du portefeuille. La première exposition représente 3,29% du portefeuille et la cinquième 2,56%. Au 30 juin 2021, la note moyenne des prêts effectués par l'AFL à ses membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,59 sur une échelle de 1 à 7, 1 représentant la meilleure note et 7 la moins bonne. Cette note est stable sur un an.



Les collectivités, membres actuels ou futurs, sont considérées comme ayant un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de collectivité membre à l'autre, et en conséquence les opérations de crédit accomplies par l'AFL bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'AFL ou dans le cadre de ses obligations au titre de la garantie membre ne peut être exclue. Ce risque est accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à l'épidémie de Covid 19. Au 30 juin 2021, l'encours de créances douteuses de l'AFL s'élève à 6,46 millions d'euros soit 0,15% du portefeuille de crédit de l'AFL. Ce risque est resté stable, comme le souligne le tableau ci-dessous, dans un contexte économique et financier en amélioration en raison des actions vigoureuses mises en œuvre par les banques centrales, les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds depuis le début de la crise de Covid 19.

Répartition selon les catégories IFRS 9	30/06/2021				31/12/2020			
	Agence France Locale -SO Social - IFRS		Agence France Locale -SO Social - IFRS		Agence France Locale -SO Social - IFRS		Agence France Locale -SO Social - IFRS	
	Expositions brutes (€)	Provisions (€)			Expositions brutes (€)	Provisions (€)		
Catégorie 1	6 442 479 924	99,7%	1 046 124	99,2%	5 749 499 635	99,80%	773 362	98,92%
Catégorie 2	13 492 524	0,2%	6 346	0,6%	6 788 989	0,12%	5 847	0,75%
Catégorie 3	4 109 078	0,1%	2 452	0,2%	4 448 550	0,08%	2 623	0,34%
Total	6 460 081 526	100,0%	1 054 922	100,0%	5 760 737 174	100,00%	781 832	100,00%

Dans la mesure où l'AFL ne peut octroyer des crédits qu'aux collectivités membres, l'AFL affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'AFL est donc exposée à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque B).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'AFL.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'AFL soit prudente, l'AFL reste exposée au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels il a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à l'épidémie de Covid-19. La survenance d'un tel évènement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'AFL.

Les notations des expositions de l'AFL sont de très bonne qualité, avec, au 30 juin 2021, plus de 75% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa2 sur l'échelle de

Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 3,8%. Les expositions de la réserve de liquidité sont fortement pondérées sur des classes de risque très faibles : 83% du portefeuille étant investi sur des classes de risque pondérées à 0%, 15% sur des classes de risque pondérées à 20% et 2% sur des classes de risque pondérées à 50%.

Par ailleurs, l'AFL compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'AFL n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'AFL.

3. Risques non financiers

L'AFL est exposée à des risques non financiers

▪ *A. L'AFL est exposée au risque lié aux ressources humaines*

Du fait de son modèle et en raison du contexte de démarrage de ses activités, l'AFL s'appuie sur un nombre limité de personnes (36 salariés dont 32 CDI et 4 alternants au 31 août 2021 et un mandataire non salarié) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité. Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19 ainsi que mentionné dans le facteur de risque en section A.

▪ *B. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'AFL, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'AFL pourrait entraîner des pertes.*

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 1,7 millions d'euros au 30 juin 2021 pour le Groupe AFL.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'AFL du fait de son activité d'établissement de crédit. L'AFL a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'AFL.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'AFL à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'AFL.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19 ainsi que mentionné dans le facteur de risque en section A.

- ***C. La défaillance de l'AFL dans le respect de la réglementation qui lui est applicable pourrait entraîner des pertes.***

Compte tenu de son activité d'établissement de crédit, l'AFL doit se conformer à de multiples lois et réglementations, notamment la réglementation applicable aux établissements de crédit et aux émetteurs de titres cotés, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes et américaines sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions. A ce titre, l'AFL est exposée au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire en cas de non-respect de ces différentes réglementations. Le dispositif de contrôle de la conformité que l'AFL a mis en place ne peut pleinement garantir qu'un tel risque n'advient pas. Par ailleurs, l'AFL ne contrôle pas l'utilisation que font les Membres des crédits qui leur sont accordés, et pourrait ainsi indirectement, à la suite d'activités conduites par les Membres, être en situation de non-respect de certaines réglementations qui lui sont applicables. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'AFL, voire le retrait de son agrément d'établissement de crédit spécialisé ou son autorisation d'émettre des titres cotés, avec pour conséquence l'impossibilité d'exercer son activité.

- ***D. Le risque de litige entre l'AFL et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes***

L'AFL n'a fait l'objet d'aucun litige avec l'une de ses contreparties au cours du semestre clos le 30 juin 2021. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une collectivité membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'AFL et pourrait générer une perte de valeur pour l'AFL.

VII. Ratios prudentiels et fonds propres

1. Exigence de fonds propres

Au 30 juin 2021, les exigences de fonds propres que l'AFL-ST doit respecter sur base consolidée au titre du ratio de solvabilité s'élèvent à 9,25% :

- 8% applicable à tous les établissements de crédit,
- 1,25% au titre de son Pilier 2, inchangé.
- Le coussin de conservation de fonds propres de 2,5% s'ajoute à cette exigence.

Depuis le 2 avril 2020 le HCSF (Haut Conseil de stabilité financière) a fixé à 0% le coussin contracyclique pour la France, il était précédemment de 0.25% et devait être porté à 0.50% à partir de cette même date.

En termes de ratio de levier, l'AFL étant établissement de crédit public de développement - au sens de l'article 429 bis du Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) no 575/2013 - est autorisée à déduire du dénominateur de son ratio de levier le montant des prêts incitatifs qu'elle a octroyés aux collectivités locales (voir § plus haut). Sur la base de ce calcul, elle est soumise depuis le 30 juin 2021 à une exigence de ratio de levier de 3%.

2. Ratios prudentiels et fonds propres au 30 juin 2021

L'AFL reporte ses fonds propres réglementaires à l'ACPR uniquement sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, l'AFL-ST.

Au 30 juin 2021, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 172,35 millions d'euros. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par l'AFL, le ratio de solvabilité atteint 17,66% sur base consolidée contre 15,13% au 31 décembre 2020. Le ratio de levier de l'AFL - calculé selon la

méthodologie applicable aux établissements de crédit publics de développement - s'élève en consolidé à 7,09% au 30 juin 2021.

Sans la déduction des prêts incitatifs octroyés par l'AFL aux collectivités locales françaises, le ratio de levier de l'AFL est de 2.62%.

L'augmentation du ratio de solvabilité est principalement due à une augmentation importante des apports en capital initial libérés par les collectivités lors de leur entrée dans le Groupe ou versés dans les années qui suivent en cas d'option par les collectivités pour la libération progressive du capital, Sur le premier semestre 2021, ces ACI se sont élevées à 23 millions d'euros. L'objectif annuel est dépassé. Le dénominateur reste stable, l'augmentation des expositions, principalement la réserve de liquidité est compensée par l'augmentation de la qualité de ces actifs, qui fait baisser leur pondération moyenne à 4%.

Dans le futur, toutes choses égales par ailleurs, au fur et à mesure des octrois de crédit aux nouveaux entrants, une normalisation du ratio est à attendre. Pour mémoire, l'AFL s'est imposé une limite de 12,5% à son ratio de solvabilité.

Solvabilité

	30/06/2021	31/12/2020
CET1 (K€)	172 346	149 255
Ratio de solvabilité	17,66%	15,13%

Levier

	30/06/2021	31/12/2020
Ratio de levier (CRR 2)	7,09%	8,63%
Ratio de levier (CRR)	2,62%	2,83%

VIII. Perspectives pour l'exercice 2021 et événements survenus depuis la clôture du semestre

En ligne avec le plan stratégique 2017-2021, l'AFL poursuit son développement avec pour effet une augmentation rapide de la taille du bilan consécutive à la croissance de ses activités de crédit avec les collectivités membres et la programmation régulière de nouvelles augmentations de capital afin de permettre l'arrivée d'un nombre croissant de nouvelles collectivités locales adhérentes. A cet égard, la crise sanitaire n'a pas affecté le rythme des nouvelles adhésions de collectivités à l'AFL-ST. Aux 2 augmentations de capital effectuées au cours du premier semestre, s'ajoutera d'ici fin 2021 au moins une augmentation de capital supplémentaire permettant l'arrivée de nouvelles collectivités membres.

1. Activités sur les marchés financiers au second semestre 2021

Depuis la clôture du premier semestre de l'exercice, l'AFL a poursuivi l'exécution de son programme de d'emprunt annuel avec notamment l'exécution d'un placement privé de 2 milliards de couronnes suédoises à 9 ans portant l'ensemble des ressources obligataires de marché levées au 31 août 2021 à 1 151,3 millions d'euros.

2. Production de nouveaux crédits au second semestre 2021

Au 31 août 2021, la production de crédits à moyen long terme de l'AFL a atteint 525 millions d'euros pour un montant total d'engagements de crédits de 4 378 millions d'euros. L'encours de crédit au bilan atteint 3 914 millions d'euros et les engagements de financement hors bilan 464 millions d'euros.

Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2021

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale, atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité intégré au sein du présent rapport semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 28 septembre 2021,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thiébaud Julin', written over a faint rectangular box.

Monsieur Thiébaud Julin

Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale

COMPTES SEMESTRIELS

I. Comptes semestriels établis selon les normes françaises

Agence France Locale S.A.
***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2021***

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021
Agence France Locale S.A.
112 rue Garibaldi - 69006 Lyon
Ce rapport contient 16 pages

Agence France Locale S.A.

Siège social : 112 rue Garibaldi - 69006 Lyon
Capital social : € 190 450 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Au Président du Directoire,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Agence France Locale S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

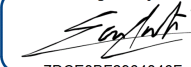
II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi par le Directoire le 13 septembre 2021 commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris La Défense, le 27 septembre 2021


KPMG S.A.

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich Sarfati
Associé

Paris, le 27 septembre 2021

Cailliau Dedouit et Associés

DocuSigned by:

9493753BE8414B3...

Sandrine Le Mao
Associée

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisses, banques centrales	2	1 134 333	601 780
Effets publics et valeurs assimilées	1	960 325	755 005
Créances sur les établissements de crédit	2	165 676	196 865
Opérations avec la clientèle	4	3 868 014	3 681 029
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	10 007	9 985
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	5	2 695	2 305
Immobilisations corporelles	5	143	156
Autres actifs	6	54 567	50 805
Comptes de régularisation	6	75 307	74 532
TOTAL DE L'ACTIF		6 271 067	5 372 461

Passif au 30 juin 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales, CPP		202	142
Dettes envers les établissements de crédits	3	16	24
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	5 977 538	5 116 009
Autres passifs	8	4 430	11 030
Comptes de régularisation	8	120 264	100 119
Provisions	9	65	65
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	168 551	145 073
Capital souscrit		190 450	168 400
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(23 327)	(26 214)
Résultat de l'exercice (+/-)		1 427	2 887
TOTAL DU PASSIF		6 271 067	5 372 461

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	12	16 349	12 725	25 759
- Intérêts et charges assimilées	12	(10 038)	(6 504)	(14 067)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	87	75	186
- Charges de commissions	13	(240)	(62)	(255)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	14	(2 022)	(342)	(6 531)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	1 303	521	5 820
+ Autres produits d'exploitation bancaire	15	2 146		3 244
- Autres charges d'exploitation bancaire	15			
PRODUIT NET BANCAIRE		7 585	6 413	14 157
- Charges générales d'exploitation	16	(5 801)	(5 148)	(10 090)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(366)	(644)	(1 160)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 418	621	2 906
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 418	621	2 906
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés	17	8	(21)	(21)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		1 426	600	2 886
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices		1		2
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		1 427	600	2 887
Résultat net social par action (en euros)		0,75	0,40	1,71

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Engagements donnés		372 819	457 583
Engagements de financement		314 853	398 775
Engagements de garantie		57 966	58 808
Engagements sur titres			
Engagements reçus		2 155	2 219
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		2 155	2 219
Engagements sur titres			
Engagements sur instruments financiers à terme	11	11 992 214	10 415 784

ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 13 septembre 2021.

II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2021 s'inscrit dans la continuité de la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. La production réalisée sur la période avec les collectivités membres s'élève à 288,7 millions d'euros contre 247,5 millions d'euros au cours du premier semestre 2020.

Le 14 janvier 2021 l'AFL a effectué une nouvelle émission benchmark d'un montant de 500 millions d'euros maturité 20/03/2031 dans d'excellentes conditions. Cette septième émission benchmark, depuis la création de l'AFL, a rencontré un succès inédit avec une demande de plus de 2,2 milliards d'euros par près de 90 investisseurs. Le placement des titres a été réalisé avec une marge de 31 points de base contre la courbe des emprunts d'Etat (OAT).

Sur le premier semestre 2021, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 22,05 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 168,4 millions d'euros au 1er janvier 2021 à 190,5 millions d'euros au 30 juin 2021. Le Groupe AFL compte désormais 453 membres, dont 42 collectivités nouvelles, qui ont adhéré au Groupe AFL au cours du semestre écoulé.

Le PNB généré par l'activité s'établit à 7 585K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 312K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 608K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des plus-values de cessions de prêts de 1 381K€ nettes de la soule de résiliation des swaps de couverture et des commissions, et à des dépréciations des titres de placement de -724K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2020 au terme duquel le PNB s'élevait à 6 413K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 6 221K€, à des plus-values sur cessions de titres de 83K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, à des revenus de commissions de 12K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 97K€.

La marge d'intérêt de 6 312K€, réalisée au 30 juin 2021, a connu une évolution importante de sa composition avec l'arrivée des taux d'intérêt négatifs et notamment la baisse du taux Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grosse partie des expositions de l'AFL. Ainsi au cours de la période sous revue, le rendement d'une partie des prêts est devenu négatif, en raison de la poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois en territoire négatif, conduisant à une contraction des revenus liés au portefeuille de crédits à 1 987K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 3 741K€ au 30 juin 2020. Toutefois cette contraction n'est qu'apparente car l'encours de crédit continue d'augmenter avec une marge de crédit constante contre le coût de la dette. En effet, cette contraction est à mettre en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan, qui sont swappées contre Euribor 3 mois et qui s'élevaient au 30 juin 2021 à 8 692K€ à comparer à 4 140K€ au 30 juin 2020, après prise en compte des intérêts sur les couvertures. La baisse des taux conduit à une inversion des flux, les charges devenant des produits et les produits des charges. En ce qui concerne les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, ils constituent une charge d'intérêts d'un montant de -4 370K€, à comparer au montant de -1 661K€ au 30 juin 2020. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite de la baisse du taux Euribor 3 mois en territoire négatif.

Conformément au principe de prudence qui régit le référentiel des normes comptables françaises, des dépréciations sur les titres de placement ont été dotées au cours du premier semestre 2021 à hauteur de 724K€. Pour autant, ces provisions ne sont pas des indicateurs de risque de contrepartie avéré ; elles représentent seulement 0,07% des encours concernés.

La rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire », qui représente un montant de 2 146K€, correspond à des plus-values de cessions de prêts. En effet, l'AFL a procédé au cours de l'exercice à la cession de quelques crédits à taux fixe qu'elle avait longtemps conservés dans un objectif de remplacement des fonds propres. Il faut déduire de ces plus-values le coût de la résiliation des swaps de couverture de ces prêts pour un montant de 597K€ et des commissions de cession d'un montant de 168K€. Ces opérations ont donc rapporté sur la période un montant net de 1 381K€.

Au 30 juin 2021, les charges générales d'exploitation, une fois retranchés les refacturations et transferts de charges administratives, ont représenté 5 801K€ contre 5 148K€ au 30 juin 2020. Elles comptent pour 2 761K€ de charges de personnel contre 2 486K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent et 3 040K€ pour les charges administratives après transferts et refacturation à la Société Territoriale contre 2 662K€ pour le premier semestre 2020. Cette progression des dépenses administratives trouve principalement son explication dans la hausse des redevances des systèmes d'information qui passent de 801K€ au 30 juin 2020 à 965K€ au 30 juin 2021 en raison de l'entrée en production du nouveau SI marché, et des impôts, taxes et contributions bancaires obligatoires qui passent de 530K€ au 30 juin 2020 à 604K€ au 30 juin 2021.

L'augmentation des transferts de charges administratives de 541K€ au 30 juin 2020 à 1 009K€ au 30 juin 2021 provient de l'augmentation des frais de notation des émissions de dettes en raison d'une progression du volume d'émissions effectuées au cours du premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020.

Le résultat au 30 juin 2021 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élevaient à 366K€ sur la période contre 644K€ pour le premier semestre 2020. En effet, en 2020 l'AFL avait fini d'amortir la totalité des investissements réalisés à sa création, notamment dans les systèmes d'information et qui étaient nécessaires au démarrage de ses activités.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2021 s'établit à 1 418K€ à comparer à 621K€ pour le premier semestre 2020.

Après la prise en compte des plus-values de 8K€ liées à la cession de titres d'investissement qui étaient proches de leur maturité, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2021 fait ressortir un bénéfice de 1 426K€ contre 600K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du deuxième semestre de l'exercice 2021.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Base de préparation

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables appliquées

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers présentés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2021

Agence France Locale – Société Territoriale
41, quai d'Orsay 75 007 Paris

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2021	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	958 023	10 007		968 030
dont titres non cotés				
Créances rattachées	3 026	-		3 026
Dépréciations	(724)	-		(724)
VALEURS NETTES AU BILAN	960 325	10 007	-	970 333
Prime/Décote d'acquisition	18 815	(43)		18 772
31/12/2020				
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	753 823	9 985		763 808
dont titres non cotés				
Créances rattachées	1 182	-		1 182
Dépréciations	-	-		
VALEURS NETTES AU BILAN	755 005	9 985	-	764 990
Prime/Décote d'acquisition	5 731	(65)		5 666

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	10 001	34 062	468 107	445 130	957 299	3 026	960 325	755 005
VALEURS NETTES AU BILAN	10 001	34 062	468 107	445 130	957 299	3 026	960 325	755 005
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes	-	6 180	3 827	-	10 007	-	10 007	9 985
VALEURS NETTES AU BILAN	-	6 180	3 827	-	10 007	-	10 007	9 985

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2020	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2021	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	635 433	552 618	(385 936)		(1 496)	1 156	(724)	801 051	6 838
Investissement	129 557	54 575	(15 085)		(453)	688		169 282	(367)
VALEURS NETTES AU BILAN	764 990	607 193	(401 021)	-	(1 949)	1 844	(724)	970 333	6 471
Dont Décote/Surcote	5 666	16 618	(1 563)		(1 949)			18 772	

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Comptes à vue	1 134 333	601 780
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	1 134 333	601 780

Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts								
- à vue	50 517				50 517		50 517	81 754
- à terme	115 000				115 000	159	115 159	115 111
Titres reçus en pension livrée								
TOTAL	165 517	-	-	-	165 517	159	165 676	196 865
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	165 517	-	-	-	165 517	159	165 676	196 865

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts								
- à vue	16				16		16	24
- à terme								
Titres donnés en pension livrée								
TOTAL	16	-	-	-	16	-	16	24

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Crédits de trésorerie	9 118	9 265
Autres crédits	3 858 896	3 671 763
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	3 868 014	3 681 029
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	3 868 014	3 681 029
<i>Dont créances rattachées</i>	7 032	6 852
<i>Dont créances douteuses brutes</i>	3 947	4 159
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>		

Les créances douteuses correspondent à des impayés de plus de 90 jours et par contagion à l'ensemble des encours des contreparties en défaut. Bien que classées en créances douteuses, ces créances n'ont pas fait l'objet de dépréciations. Les dépréciations sont constituées sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Or, à la date de clôture, l'AFL entend récupérer la totalité de ses créances ainsi que les intérêts qui leurs sont rattachés.

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2021
Opérations avec la clientèle	97 773	94 177	143 154	1 101 962	2 423 916	3 860 982	7 032	3 868 014

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2020	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2021
Immobilisations incorporelles	13 248	690					455	14 393
Frais d'établissement	2 123							2 123
Frais de développement	10 963	690					455	12 108
Logiciels	162							162
Site internet								-
Immobilisations incorporelles en cours	510	40					(455)	95
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 453)				(340)			(11 793)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 305	730			(340)			2 695

Corporelles	31/12/2020							30/06/2021
Immobilisations corporelles	935	14						949
Immobilisations corporelles en cours	-							-
Amortissement des immobilisations corporelles	(779)				(27)			(806)
Valeur nette des immobilisations corporelles	156	14			(27)			143

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	54 366	50 023
Autres débiteurs divers	201	782
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	54 567	50 805
Comptes de régularisation		
Charges d'émission à répartir	19 961	12 031
Pertes à étaler sur opérations de couverture	40 929	43 525
Charges constatées d'avance	486	252
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	6 287	15 601
Autres produits à recevoir	95	16
Autres comptes de régularisation	7 549	3 107
Valeur nette au bilan	75 307	74 532

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
Titres de créances négociables	138 847				138 847		138 847	140 000
Emprunts obligataires		750 000	2 184 331	2 901 086	5 835 417	3 274	5 838 691	4 976 009
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
TOTAL	138 847	750 000	2 184 331	2 901 086	5 974 264	3 274	5 977 538	5 116 009

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	1 400	8 247
Autres créiteurs divers	3 030	2 783
TOTAL	4 430	11 030
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert	318	
Produits d'émission à répartir	39 477	42 512
Gains à étaler sur opérations de couverture	65 685	47 263
Produits constatés d'avance	493	493
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	13 019	9 851
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation	1 273	
TOTAL	120 264	100 119

Note 9 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2021
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	65	-	-	-	-	65
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-	-
TOTAL	65	-	-	-	-	65

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Solde au 31/12/2019	146 800	-	-	-	-	-	(24 501)	(1 713)	120 586
Variation de capital	21 600								21 600
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2019							(1 713)	1 713	
Résultat de l'exercice au 31/12/2020								2 887	2 887
Autres variations									
Solde au 31/12/2020	168 400	-	-	-	-	-	(26 214)	2 887	145 073
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2020									
Variation de capital	22 050 ⁽¹⁾								22 050
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2020							2 887	(2 887)	
Résultat de l'exercice au 30/06/2021								1 427	1 427
Autres variations									
Solde au 30/06/2021	190 450	-	-	-	-	-	(23 327)	1 427	168 551

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2021 à 190 450 000€ est composé de 1 904 500 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2021 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elles ont été souscrites le 23 mars 2021 pour 9 400k€ et le 24 juin 2021 pour 12 650K€.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs inscrits dans les comptes

(En milliers d'euros)	30/06/2021				31/12/2020			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMES	10 946 115	(54 776)	1 046 098	37	9 429 669	(39 449)	986 115	(182)
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	10 946 115	(54 776)	1 046 098	37	9 429 669	(39 449)	986 115	(182)
Swaps de taux d'intérêts	10 472 972	(54 116)	1 046 098	37	9 102 562	(47 879)	986 115	(182)
FRA								
Swaps de devises	473 143	(660)			327 107	8 431		
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2021 à 10 101 414 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2021 à 844 701 milliers d'euros.
 Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2021 à 1 046 098 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	30/06/2021					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
OPÉRATIONS FERMES	946 602	3 073 696	6 925 817	113 000	461 900	471 198
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	946 602	3 073 696	6 925 817	113 000	461 900	471 198
Swaps de taux d'intérêts	832 755	2 923 919	6 716 298	113 000	461 900	471 198
FRA						
Swaps de devises	113 847	149 777	209 519			
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classées comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivés de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés en position prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Interêts et produits assimilés	16 349	12 725	25 759
Opérations avec les établissements de crédit	91	54	133
Opérations avec la clientèle	4 074	5 339	10 323
Dettes représentées par un titre	8 785	4 373	9 939
Opérations de Macro-couverture	988	730	1 398
Autres intérêts	2 411	2 230	3 965
Interêts et charges assimilées	(10 038)	(6 504)	(14 067)
Opérations avec les établissements de crédit	(2 523)	(917)	(3 182)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(2 031)	(1 057)	(2 382)
<i>sur Titres de Placement</i>	<i>(1 904)</i>	<i>(1 047)</i>	<i>(2 320)</i>
<i>sur Titres d'Investissement</i>	<i>(127)</i>	<i>(10)</i>	<i>(63)</i>
Opérations de Macro-couverture	(3 075)	(2 320)	(4 583)
Autres intérêts	(2 409)	(2 210)	(3 919)
Marge d'intérêts	6 312	6 221	11 693

L'AFL a adopté à compter du 30 juin 2021, une nouvelle présentation des charges et des produits d'intérêts. Dorénavant les intérêts sur la clientèle, sur les portefeuilles-titres et sur les dettes sont présentés nets des produits et charges d'intérêts de leurs swaps de micro-couverture. Les intérêts sur les swaps de Macro-couverture sont présentés en produits pour les swaps générant un produit sur le net des deux branches de l'instrument et en charges lorsque le net des deux branches représente une charge d'intérêt. Ce mode de présentation a également été appliqué aux périodes comparatives.

Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Produits de commissions sur :	87	75	186
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	87	75	186
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(240)	(62)	(255)
Opérations avec les établissements de crédit	(7)	(6)	(11)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(65)	(56)	(125)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions	(168)		(118)
TOTAL	(153)	12	(69)

Note 14 - RESULTATS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	(2 024)	(342)	(6 531)
Résultat net des opérations de change	2	(0,4)	(0,1)
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	(2 022)	(342)	(6 531)
Résultat de cession des titres de placement	2 027	425	5 596
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	(724)	97	224
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	1 303	521	5 820

Note 15 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Plus-values de cession de prêts	2 146		3 244
Autres produits d'exploitation bancaire			
Total des autres produits d'exploitation bancaire	2 146	-	3 244
Moins-values de cession de prêts			
Autres charges d'exploitation bancaire			
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
TOTAL	2 146	-	3 244

Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 806	1 585	3 206
Charges de retraites et assimilées	179	165	347
Autres charges sociales	775	737	1 466
Total des Charges de Personnel	2 761	2 486	5 018
Frais administratifs			
Impôts et taxes	604	530	690
Services extérieurs	3 445	2 672	5 509
Total des Charges administratives	4 049	3 203	6 199
Refacturation et transferts de charges administratives	(1 009)	(541)	(1 127)
Total des Charges générales d'exploitation	5 801	5 148	10 090

Note 17 - GAINS OU (PERTES) SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement	8		
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	8	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles		(21)	(21)
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	-	(21)	(21)
TOTAL	8	(21)	(21)

Note 18 - IMPOT SUR LES BENEFICES

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.
Les déficits fiscaux qui s'élèvent à 22,1m€ au 30 juin 2021 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actifs d'impôts différés.

Note 19 - PARTIES LIEES

On dénombre, au 30 juin 2021, une convention de prestations de services administratifs, une concession de licence pour l'utilisation d'une marque ainsi qu'un bail pour des locaux professionnels, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.

II. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS

Agence France Locale S.A.

***Rapport d'examen limité des commissaires aux
comptes sur les comptes intermédiaires résumés
établis selon le référentiel IFRS***

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021
Agence France Locale S.A.
112 rue Garibaldi, 69006 Lyon
Ce rapport contient 26 pages

Agence France Locale S.A.

Siège social : 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon
Capital social : €.190 450 000

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 27 septembre 2021

KPMG S.A.

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich Sarfati
Associé

Paris, le 27 septembre 2021

Cailliau Dedouit et Associés

DocuSigned by:

9493753BE8414B3...

Sandrine Le Mao
Associée

AGENCE FRANCE LOCALE (IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisse et banques centrales	5	1 134 267	601 746
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	15 828	20 000
Instruments dérivés de couverture	2	166 550	211 916
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	788 406	614 697
Titres au coût amorti	4	189 077	166 864
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5	220 132	246 908
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	3 932 525	3 831 563
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 701	26 697
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	7	5 263	5 401
Comptes de régularisation et actifs divers	8	865	510
Immobilisations incorporelles	9	2 695	2 305
Immobilisations corporelles	9	1 301	1 240
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		6 469 612	5 729 846

Passif au 30 juin 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales		202	142
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	15 792	20 182
Instruments dérivés de couverture	2	221 325	251 365
Dettes représentées par un titre	10	6 052 310	5 295 982
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	11	1 416	8 271
Dettes envers la clientèle			
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	7	263	248
Comptes de régularisation et passifs divers	12	4 553	3 847
Provisions	13	80	82
Capitaux propres		173 670	149 728
Capitaux propres part du groupe		173 670	149 728
Capital et réserves liées		190 450	168 400
Réserves consolidées		(19 085)	(21 380)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		535	412
Résultat de l'exercice (+/-)		1 770	2 295
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		6 469 612	5 729 846

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	14	16 395	12 778	25 858
Intérêts et charges assimilés	14	(10 038)	(6 504)	(14 067)
Commissions (produits)	15	87	75	186
Commissions (charges)	15	(240)	(62)	(255)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16	(1 978)	(623)	(6 804)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	17	2 027	425	5 596
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18	2 154		3 244
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		8 406	6 088	13 759
Charges générales d'exploitation	19	(5 724)	(4 918)	(9 733)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(443)	(871)	(1 514)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 239	299	2 512
Coût du risque	20	(273)	(453)	(352)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 967	(155)	2 160
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21		(21)	(21)
RESULTAT AVANT IMPÔT		1 967	(175)	2 139
Impôt sur les bénéfices	22	(197)	152	156
RESULTAT NET		1 770	(24)	2 295
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 770	(24)	2 295
Résultat net de base par action (en euros)		0,93	(0,02)	1,36
Résultat dilué par action (en euros)		0,93	(0,02)	1,36

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Résultat net	1 770	(24)	2 295
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	264	(1 685)	1 235
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	266	(2 303)	1 604
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	(3)	618	(369)
Éléments non recyclables en résultat	(141)	(248)	744
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies			
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(188)	(331)	991
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	47	83	(248)
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	123	(1 933)	1 979
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	1 893	(1 957)	4 274

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Recyclables		Non Recyclables					
				Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	Autres éléments non recyclables au compte de résultat				
<i>(En milliers d'euros)</i>											
Capitaux propres au 1er janvier 2020	146 800	-	(20 189)	(1 566)	-	-	-	(1 191)	123 854	-	123 854
Augmentation de capital	21 600								21 600		21 600
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2019			(1 191)					1 191			
Distributions 2020 au titre du résultat 2019											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	21 600	-	(1 191)	-	-	-	-	1 191	21 600	-	21 600
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				953					953		953
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				651					651		651
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							991		991		991
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				(369)			(248)		(616)		(616)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	1 235	-	-	744	-	1 979	-	1 979
Résultat net au 31 décembre 2020								2 295	2 295		2 295
Sous-total	-	-	-	1 235	-	-	744	2 295	4 274	-	4 274
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 31 décembre 2020	168 400	-	(21 380)	(331)	-	-	744	2 295	149 728	-	149 728
Augmentation de capital	22 050 ⁽¹⁾								22 050		22 050
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2020			2 295					(2 295)			
Distributions 2021 au titre du résultat 2020											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	22 050	-	2 295	-	-	-	-	(2 295)	22 050	-	22 050
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				(33)					(33)		(33)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				299					299		299
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							(188)		(188)		(188)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				(3)			47		44		44
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	264	-	-	(141)	-	123	-	123
Résultat net au 30 juin 2021								1 770	1 770		1 770
Sous-total	-	-	-	264	-	-	(141)	1 770	1 893	-	1 893
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 30 juin 2021	190 450	-	(19 085)	(67)	-	-	603	1 770	173 670	-	173 670

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2021 à 190 450 000€ est composé de 1 904 500 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2021 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elles ont été souscrites le 23 mars 2021 pour 9 400K€ et le 24 juin 2021 pour 12 650K€.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Résultat avant impôts	1 967	2 139
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	443	1 514
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	273	95
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(1 085)	(6 395)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	339	605
+/- Autres mouvements	(3 189)	3 077
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(3 219)	(1 104)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(186 429)	(600 773)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	19 822	(1 450)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(5 954)	3 664
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(172 562)	(598 559)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(173 814)	(597 523)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(205 985)	(122 154)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(744)	(1 460)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(206 729)	(123 613)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	22 050	21 600
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	859 808	1 201 862
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	881 858	1 223 462
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	501 316	502 325
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(173 814)	(597 523)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(206 729)	(123 613)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	881 858	1 223 462
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	683 534	181 209
Caisse, banques centrales (actif & passif)	601 780	165 609
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	81 754	15 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 184 850	683 534
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 134 333	601 780
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	50 517	81 754
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	501 316	502 325

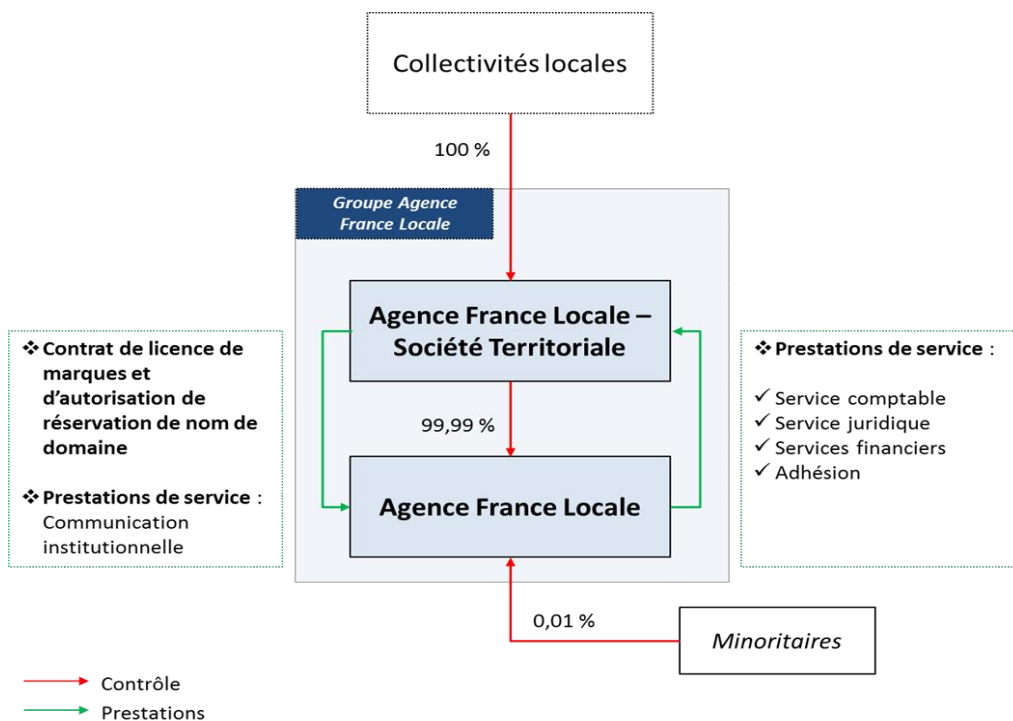
Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionnariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 13 septembre 2021.

II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2021 s'inscrit dans la continuité de la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. La production réalisée sur la période avec les collectivités membres s'élève à 288,7 millions d'euros contre 247,5 millions d'euros au cours du premier semestre 2020.

Le 14 janvier 2021 l'AFL a effectué une nouvelle émission benchmark d'un montant de 500 millions d'euros maturité 20/03/2031 dans d'excellentes conditions. Cette septième émission benchmark, depuis la création de l'AFL, a rencontré un succès inédit avec une demande de plus de 2,2 milliards d'euros par près de 90 investisseurs. Le placement des titres a été réalisé avec une marge de 31 points de base contre la courbe des emprunts d'Etat (OAT).

Sur le premier semestre 2021, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 22,05 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 168,4 millions d'euros au 1er janvier 2021 à 190,5 millions d'euros au 30 juin 2021. Le Groupe AFL compte désormais 453 membres, dont 42 collectivités nouvelles, qui ont adhéré au Groupe AFL au cours du semestre écoulé.

Le PNB généré par l'activité s'établit à 8 406K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 357K€, à des plus-values de cession de titres du portefeuille à la juste valeur par OCI de 608K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des plus-values de cessions de prêts de 1 381K€ nettes de la soule de résiliation des swaps de couverture et des commissions, et à un résultat des réévaluations de couvertures positif de 44K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2020 au terme duquel le PNB s'élevait à 6 088K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 6 274K€, à des plus-values sur cessions de titres de 83K€, à des charges de commissions de 12K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 281K€.

La marge d'intérêt de 6 357K€, réalisée au 30 juin 2021, a connu une évolution importante de sa composition depuis l'arrivée des taux d'intérêt négatifs et notamment la baisse du taux Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grosse partie des expositions de l'AFL. Ainsi au cours de la période sous revue, le rendement d'une partie des prêts est devenu négatif, en raison de la poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois en territoire négatif, conduisant à une contraction des revenus liés au portefeuille de crédit à 1 987K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 3 741K€ au 30 juin 2020. Toutefois cette contraction n'est qu'apparente car l'encours de crédit continue d'augmenter avec une marge de crédit constante contre le coût moyen de la dette. En effet, cette contraction est à mettre en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan swappées contre Euribor 3 mois, qui s'élève au 30 juin 2021 à 8 692K€ à comparer à 4 138K€ au 30 juin 2020, après prise en compte des intérêts sur les couvertures. La baisse des taux conduit à une inversion des flux, les charges devenant des produits et les produits des charges. En ce qui concerne les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, ils constituent une charge d'intérêts d'un montant de -4 322K€, à comparer à -1 605K€ au 30 juin 2020. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite de la baisse du taux Euribor 3 mois.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 2 027K€ de résultat positif sur les cessions de titres à la juste valeur par OCI et 1 417K€ de charge sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 600K€. A ce montant est venu s'ajouter 8K€ de plus-value de cession de titres au coût amorti.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à -1 979K€. Il est constitué de deux éléments ; d'une part des charges de cessation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres et de crédits mentionnées précédemment pour -1 426K€ et -597K€ respectivement, soit un total de -2 023K€ et d'autre part d'un montant de 44K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, -230K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture et 274K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacité de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe ESTER, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2021, les charges générales d'exploitation ont représenté 5 724K€ contre 4 918K€ au 30 juin 2020. Elles comptent pour 2 761K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 486K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 2 962K€, après transferts et refacturation à la Société Territoriale contre 2 432K€ au 30 juin 2020. On notera à cet égard la hausse des impôts et taxes qui passent de 530K€ au 30 juin 2020 à 604K€ au 30 juin 2021, essentiellement due à l'augmentation des contributions aux autorités de régulation.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2021 s'élèvent à 443K€ contre 871K€ au 30 juin 2020, soit une baisse de 428K€. En effet, en 2020 l'AFL avait fini d'amortir la totalité des dépenses d'investissement réalisées à sa création, notamment dans les systèmes d'information, et qui étaient nécessaires au démarrage de ses activités. Les dotations aux amortissements prennent en compte l'application de la norme IFRS 16 sur le bail commercial entre l'AFL et la Société Territoriale pour les bureaux du siège de l'AFL au 112 rue Garibaldi à Lyon.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2021 s'établit à 2 239K€ à comparer à 2 299K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex ante pour pertes attendues (expected credit losses - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 273K€ sur le premier semestre 2021 contre 453K€ au premier semestre 2020. Cette baisse des dotations aux dépréciations provient pour l'essentiel de la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'un contexte de sortie de crise. Le stock des dépréciations s'établit à 1 049K€ au 30 juin 2021.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2021, s'établit à 1 967K€ à comparer à -155K€ au 30 juin 2020. Enfin après prise en compte des impôts différés sur les différences temporaires, le résultat net s'élève à 1 770K€ contre -24K€ au 30 juin 2020.

Événements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du deuxième semestre de l'exercice 2021.

III - Principes et méthodes applicables par L'AFL, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Application du référentiel IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 828	15 792	20 000	20 182
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 828	15 792	20 000	20 182

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instruments dérivés	15 828	15 792	20 000	20 182
Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 828	15 792	20 000	20 182

(En milliers d'euros)	30/06/2021				31/12/2020			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	523 049	523 049	15 828	15 792	451 940	451 940	20 000	20 182
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	523 049	523 049	15 828	15 792	451 940	451 940	20 000	20 182
Swaps de taux d'intérêts	523 049	523 049	15 828	15 792	451 940	451 940	20 000	20 182
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux, de change et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque résiduel de taux et de change, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

	30/06/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	158 363	199 780	207 981	220 174
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	8 187	21 545	3 936	31 191
Total Instruments dérivés de couverture	166 550	221 325	211 916	251 365

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2021				31/12/2020			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	5 951 375	4 150 039	158 363	199 780	4 961 649	3 838 625	207 981	220 174
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	5 951 375	4 150 039	158 363	199 780	4 961 649	3 838 625	207 981	220 174
Swaps de taux d'intérêts	5 552 111	4 076 160	149 783	190 541	4 780 000	3 693 167	194 277	214 901
FRA								
Swaps de devises	399 264	73 879	8 579	9 239	181 649	145 458	13 704	5 273
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2021				31/12/2020			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	155 360	689 341	8 187	21 545	98 160	613 470	3 936	31 191
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	155 360	689 341	8 187	21 545	98 160	613 470	3 936	31 191
Swaps de taux d'intérêts	155 360	689 341	8 187	21 545	98 160	613 470	3 936	31 191
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics et titres assimilés	788 406	614 697
Obligations		
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	788 406	614 697
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(630)	(374)
Dont gains et pertes latents	6 649	14 424

Pertes attendues liées au portefeuille-titres	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2020	(374)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(256)	-	-	-
Sur acquisitions	(377)			
Réévaluation des paramètres	11			
Passage en pertes				
Sur cessions	110			
Pertes attendues au 30 juin 2021	(630)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Administrations publiques	635 839	599 801
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	133 175	14 896
Entreprises non financières	19 391	-
VALEURS NETTES AU BILAN	788 406	614 697

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 69 043k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2020	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2021
Effets publics et titres assimilés	614 697	552 618	(372 593)	(6 029)	1 217	(1 503)	788 406
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	614 697	552 618	(372 593)	(6 029)	1 217	(1 503)	788 406

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics et titres assimilés	179 013	156 791
Obligations	10 065	10 073
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	189 077	166 864
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(187)	(176)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres au coût amorti	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2020	(176)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(11)	-	-	-
Sur acquisitions	(60)			
Réévaluation des paramètres	15			
Passage en pertes				
Sur titres arrivés à échéance	34			
Pertes attendues au 30 juin 2021	(187)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Administrations publiques	166 875	144 578
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	22 202	22 285
Entreprises non financières		
VALEURS NETTES AU BILAN	189 077	166 864

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 8 123k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers au coût amorti

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2020	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Réévaluation en taux	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Variation pertes attendues	Total 30/06/2021
Effets publics et titres assimilés	156 791	54 575	(30 191)	(2 306)	627	(466)	(17)	179 013
Obligations	10 073	-	-	(37)	-	22	6	10 065
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	166 864	54 575	(30 191)	(2 343)	627	(444)	(11)	189 077

Note 5 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	1 134 333	601 780
Autres avoirs		
Total Caisse, Banques centrales	1 134 333	601 780
Dépréciations	(66)	(35)
VALEURS NETTES AU BILAN	1 134 267	601 746

Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Comptes et prêts		
- à vue	50 517	81 754
- à terme	115 348	115 253
Appels de marge et autres dépôts de garantie versés	54 296	49 954
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	220 162	246 960
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(29)	(52)
VALEURS NETTES AU BILAN	220 132	246 908

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Crédits de trésorerie	9 118	9 265
Autres crédits	3 923 539	3 822 430
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	3 932 657	3 831 695
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(132)	(132)
VALEURS NETTES AU BILAN	3 932 525	3 831 563
<i>Dont dépréciations individuelles</i>	(132)	(132)
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Pertes attendues liées au portefeuille de prêts et créances	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2020	(210)	(9)	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>	0,4	(0,4)		
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>	(4)	4		
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	(4)	4	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(3)	(4)	-	-
<i>Sur nouvelle production ou acquisition</i>	(23)	(2)		
<i>Réévaluation des paramètres</i>	13	(3)		
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Amortissement de Prêts</i>	6	0,2		
Pertes attendues au 30 juin 2021	(218)	(9)	-	-

SYNTHESE DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	30/06/2021
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains	374	366	(110)	256		630
Dépréciations sur encours dégradés						-
Dépréciations sur encours douteux						-
Total	374	366	(110)	256		630
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains	386	55	(37)	18		404
Dépréciations sur encours dégradés	9	4	(4)	0,3		10
Dépréciations sur encours douteux						-
Total	395	59	(41)	18		413

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS PAR NIVEAU DE RISQUE

(En milliers d'euros)	Montant Brut			Dépréciations			Montant Net
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 1	Etape 2	Etape 3	
Dépôts auprès des Banques centrales	1 134 333			(66)			1 134 267
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	789 037			(630)			788 406
Titres au coût amorti	189 264			(187)			189 077
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	220 162			(29)			220 132
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 915 226	13 489	3 942	(123)	(6)	(2)	3 932 525

Note 7 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	5 154	5 616
Dont actifs d'impôts différés	5 401	5 635
Dont passifs d'impôts différés	248	19
Enregistré au compte de résultat	(198)	154
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	(198)	154
Enregistré en capitaux propres	44	(616)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(3)	(369)
Couverture de flux de trésorerie	47	(248)
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	5 000	5 154
Dont actifs d'impôts différés	5 263	5 401
Dont passifs d'impôts différés	263	248

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	233	235
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	5 031	5 031
Autres différences temporaires		135
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	5 263	5 401

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Couverture de flux de trésorerie	201	248
Autres différences temporaires	63	
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	263	248

Note 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Autres Actifs		
Dépôts et cautionnement	70	70
Autres débiteurs divers	201	96
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	271	166
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	486	252
Autres produits à recevoir	95	16
Comptes d'encaissement		58
Autres comptes de régularisation	13	19
TOTAL	594	344
TOTAL AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	865	510

Note 9 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2020	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amortissements et Provisions	Autres variations	30/06/2021
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	10 963	690				455	12 108
Autres immobilisations incorporelles	162						162
Immobilisations incorporelles en cours	510	40				(455)	95
Valeur brute des immobilisations incorporelles	11 635	730	-	-	-	-	12 366
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(9 331)					(340)	(9 670)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 305	730	-	-	(340)	-	2 695

Corporelles	31/12/2020	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amortissements et Provisions	Autres variations	30/06/2021
Baux commerciaux	1 232					151	1 382
Autres immobilisations corporelles	935	14					949
Valeur brute des immobilisations corporelles	2 166	14	-	-	-	151	2 331
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(927)					(103)	(1 030)
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 240	14	-	-	(103)	151	1 301

Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)

	30/06/2021	31/12/2020
Titres de créances négociables	138 841	140 071
Emprunts obligataires	5 913 469	5 155 912
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	6 052 310	5 295 982

Note 11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes et prêts		
- à vue	16	24
- à terme		
Appels de marge et autres dépôts de garantie reçus	1 400	8 247
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	1 416	8 271

Note 12 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2021	31/12/2020
Autres Passifs		
Autres créiteurs divers	3 366	2 974
Total	3 366	2 974
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement	318	
Autres charges à payer	842	844
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	26	28
Total	1 187	872
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	4 553	3 847

Note 13 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2021
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie	7	5		(7)		5
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	75					75
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						-
TOTAL	82	5	-	-	-	80

ENGAGEMENTS

(En milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	314 853	398 775
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	314 853	398 775
Engagements de garantie	57 966	58 808
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>	57 966	58 808
Engagements sur titres		
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>		
Engagements reçus		
Engagements de financement	2 155	2 219
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	2 155	2 219
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	2 155	2 219
Engagements sur titres		
<i>Titres à recevoir</i>		

Provisions sur les engagements de hors-bilan

Pertes attendues liées aux engagements de financement et de garanties	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2020	7	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(2)			
<i>Dotations</i>	5			
<i>Reprises utilisées</i>				
<i>Reprises non utilisées</i>	(7)			
Pertes attendues au 30 juin 2021	5	-	-	-

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 14 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Interêts et produits assimilés	16 395	12 778	25 858
Opérations avec les établissements de crédit	139	109	236
Opérations avec la clientèle	4 074	5 339	10 323
Dettes représentées par un titre	8 783	4 370	9 935
Opérations de Macrocouverture	988	730	1 398
Autres intérêts	2 411	2 230	3 965
Interêts et charges assimilées	(10 038)	(6 504)	(14 067)
Opérations avec les établissements de crédit	(2 523)	(917)	(3 182)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(2 031)	(1 057)	(2 382)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	<i>(1 954)</i>	<i>(1 047)</i>	<i>(2 320)</i>
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	<i>(77)</i>	<i>(10)</i>	<i>(63)</i>
Opérations de Macrocouverture	(3 075)	(2 320)	(4 583)
Autres intérêts	(2 409)	(2 210)	(3 919)
Marge d'intérêts	6 357	6 274	11 791

L'AFL a adopté à compter du 30 juin 2021, une nouvelle présentation des charges et des produits d'intérêts. Dorénavant les intérêts sur la clientèle, sur les portefeuilles-titres et sur les dettes sont présentés nets des produits et charges d'intérêts de leurs swaps de micro-couverture. Les intérêts sur les swaps de Macro-couverture sont présentés en produits pour les swaps générant un produit sur le net des deux branches de l'instrument et en charges lorsque le net des deux branches représente une charge d'intérêt. Ce mode de présentation a également été appliqué aux périodes comparatives.

Note 15 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Produits de commissions sur :	87	75	186
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	0,2	0,03	36
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	87	75	150
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(240)	(62)	(255)
Opérations avec les établissements de crédit	(7)	(6)	(11)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(65)	(56)	(125)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions	(168)		(118)
Produits nets des commissions	(153)	12	(69)

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	(0,4)	0,5	0,1
Résultat net de comptabilité de couverture	(1 979)	(623)	(6 802)
Résultat net des opérations de change	1	(0,4)	(2)
TOTAL	(1 978)	(623)	(6 804)

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	726	49 050	34 297
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(452)	(50 213)	(35 147)
Résultat de cessation de relation de couverture	(2 024)	(342)	(6 531)
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(15 043)	13 732	13 479
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	14 814	(12 850)	(12 901)
Résultat net de comptabilité de couverture	(1 979)	(623)	(6 802)

Note 17 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Plus values de cession des titres à revenu fixe	2 107	656	5 878
Moins values de cession des titres à revenu fixe	(80)	(232)	(282)
Plus values de cession des titres à revenu variable			
Autres produits et charges sur titres à la juste valeur par capitaux propres			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenu variable			
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	2 027	425	5 596

Note 18 - GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Plus values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti	8		
Moins values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti			
Plus values de cession de prêts	2 146		3 244
Moins values de cession de prêts			
Total des Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2 154	-	3 244

Note 19 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 806	1 585	3 206
Charges de retraites et assimilées	179	165	347
Autres charges sociales	775	737	1 466
Total des Charges de Personnel	2 761	2 486	5 018
Frais administratifs			
Impôts et taxes	604	530	690
Services extérieurs	2 438	1 952	4 147
Total des Charges administratives	3 042	2 483	4 837
Refacturation et transferts de charges administratives	(79)	(51)	(122)
Total des Charges générales d'exploitation	5 724	4 918	9 733

Note 20 - COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Dotations nettes pour dépréciation	(275)	(447)	(348)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(256)	(169)	(129)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(18)	(279)	(219)
Dotations nettes aux provisions	2	(6)	(4)
<i>sur engagements de financement</i>	2	(6)	(4)
<i>sur engagements de garantie</i>			
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances irrécouvrables			
Total du Coût du risque	(273)	(453)	(352)

Note 21 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains nets sur autres actifs	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles		(21)	(21)
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes nettes sur autres actifs	-	(21)	(21)

Note 22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Charges et produits d'impôt exigible	1		2
Charges et produits d'impôt différé	(198)	152	154
Ajustements au titre des exercices antérieurs			
Total Impôts sur les bénéfices	(197)	152	156

VII - Notes sur l'exposition aux risques

A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2021			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 828	-	15 828	-
Instrument dérivé de couverture	166 550	-	166 550	-
Effets publics et valeurs assimilées	788 406	748 353	-	40 053
Obligations et titres assimilés	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	788 406	748 353	-	40 053
Total Actifs financiers	970 784	748 353	182 378	40 053
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 792	-	15 792	-
Instrument dérivé de couverture	221 325	-	221 325	-
Total Passifs financiers	237 117	-	237 117	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2021				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse, banques centrales et instituts d'émission	1 134 267	1 134 267	-	-	1 134 267
Effets publics et valeurs assimilées	179 013	178 099	121 034	-	57 065
Obligations et titres assimilés	10 065	10 054	10 054	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers au coût amorti	189 077	188 153	131 088	-	57 065
Prêts et créances sur les établissements de crédit	220 132	220 132	-	-	220 132
Prêts et créances sur la clientèle (*)	3 945 227	3 945 227	-	-	3 945 227
Total Actifs financiers	5 488 703	5 487 779	131 088	-	5 356 691
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	6 052 310	6 073 412	5 194 556	740 015	138 841
Total Passifs financiers	6 052 310	6 073 412	5 194 556	740 015	138 841

(*) La juste valeur des Prêts et créances sur la clientèle comprend le capital restant dû et la réévaluation en taux des crédits couverts à la date d'arrêt. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2021 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Caisse, banques centrales	1 134 333		(66)	1 134 267
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 828			15 828
Instruments dérivés de couverture	166 550			166 550
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	788 406			788 406
Titres au coût amorti	189 264		(187)	189 077
Prêts et créances sur les établissements de crédit	220 162		(29)	220 132
Prêts et créances sur la clientèle	3 928 715	3 942	(132)	3 932 525
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 701			12 701
Actifs d'impôts courants				-
Autres actifs	271			271
Sous-total Actifs	6 456 229	3 942	(413)	6 459 758
Engagements de financements donnés	314 853			314 853
TOTAL des expositions soumises au risque de crédit	6 771 082	3 942	(413)	6 774 610

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 30/06/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	1 134 267
Etats et Administrations publiques	5 062 896
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	77 167
Etablissements de crédit	428 183
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Autres entreprises financières	52 608
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Entreprises non-financières	19 491
Exposition totale par catégorie de contrepartie	6 774 610

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 30/06/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	6 079 701
Supranationaux	296 309
Canada	89 679
Finlande	50 554
Belgique	40 053
Corée du Sud	39 785
Suisse	34 218
Autriche	26 232
Nouvelle-Zélande	26 022
Japon	23 690
Allemagne	20 255
Pays-Bas	14 652
Chine	13 988
Danemark	13 870
Suède	5 602
Exposition totale par zone géographique	6 774 610

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante.

Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord, Asie et Océanie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 30/06/2021
Caisse, banques centrales	1 134 267				1 134 267			1 134 267
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		223	7 138	8 467	15 829	(0,5)		15 828
Instruments dérivés de couverture	1 915	4 208	34 326	123 758	164 207	2 343		166 550
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres								
Effets publics et valeurs assimilées	10 001	30 052	404 709	334 937	779 698	2 058	6 649	788 406
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 001	30 052	404 709	334 937	779 698	2 058	6 649	788 406
Titres au coût amorti								
Effets publics et valeurs assimilées		4 007	63 551	110 587	178 145	968	(101)	179 013
Obligations et autres titres à revenu fixe		6 175	3 824		10 000		65	10 065
Total Titres au coût amorti		10 183	67 376	110 587	188 145	968	(36)	189 077
Prêts et créances sur les établissements de crédit	104 786		115 000		219 786	347		220 132
Prêts et créances sur la clientèle	97 773	237 199	1 101 962	2 423 916	3 860 850	7 032	64 643	3 932 525
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							12 701	12 701
Actifs d'impôts courants					-			-
Autres actifs	271				271			271
TOTAL ACTIFS								6 459 758
Banques centrales						202		202
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		223	7 138	8 467	15 828	(36)		15 792
Instruments dérivés de couverture	1	90	17 855	194 269	212 215	9 110		221 325
Dettes représentées par un titre	138 841	749 565	2 179 813	2 925 562	5 993 781	3 274	55 255	6 052 310
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	1 416				1 416			1 416
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Autres passifs	3 366				3 366			3 366
TOTAL PASSIFS								6 294 411

L'Agence France Locale encadre la transformation en liquidité de son bilan par le suivi de plusieurs indicateurs dont l'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs qui est limité à 12 mois, temporairement augmenté à 18 mois, et des limites en gaps.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale. La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2021 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2021.